



Ville de Maubeuge

Conservatoire à Rayonnement Communal
Musique, Danse, Art-dramatique

Marie-Alexandre GUENIN

**PROJET PÉDAGOGIQUE
D'ÉTABLISSEMENT
RÈGLEMENT INTÉRIEUR
RÈGLEMENT DES ÉTUDES**

ANNEXE I

Toute correspondance
est à adresser à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place du Docteur Pierre-Forest
BP 80269
59607 Maubeuge Cedex
Tél. 03 27 53 75 75
Fax 03 27 53 75 00

www.ville-maubeuge.fr

Conservatoire Marie-Alexandre GUÉNIN

MUSIQUE DANSE THÉÂTRE



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2024 – 2029

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 12 JUIN 2024 : DELIBERATION N° 64

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 5 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin à 18h00

Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCCOCCILO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Annick LEBRUN pouvoir à Jeannine PAQUE - Djilali HADDA pouvoir à Brigitte RASSCHAERT - Marc DANNEELS pouvoir à Patricia ROGER - Christelle DOS SANTOS pouvoir à Marie-Charles LALY - Rémy PAUVROS pouvoir à Sophie VILLETTE - Marie-Pierre ROPITAL pouvoir à Guy DAUMERIES - Inèle GARAH pouvoir à Michel WALLET

EXCUSÉ(E)S :

Angelina MICHAUX

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Nicolas LEBLANC

OBJET : Adoption du nouveau projet d'établissement du Conservatoire Marie-Alexandre Guénin 2024-2029 en vue d'une demande de promotion du Conservatoire à Rayonnement Communal en Conservatoire à Rayonnement Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles :

- L.2121-29 relatif à la clause générale de compétence qui donne au conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune,
- L.2122-21 relatif à l'exécution des décisions dudit Conseil par le Maire,

Vu la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine en date du 7 juillet 2016,

Vu le code de l'Education, et notamment les articles :

- L.216-2 et suivants relatifs aux compétences communes aux collectivités territoriales en matière d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,
- R.461-1 et suivants, codifiant le décret 2006-1248 du 12 octobre 2006, relatifs aux établissements d'enseignement artistique publics,

Vu l'arrêté du 19 décembre 2023, fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Vu la délibération n°333 du 31 août 2015 relative à l'approbation du projet d'établissement du Conservatoire Marie-Alexandre Guénin en vue du renouvellement de son classement,

Considérant que le classement d'un conservatoire atteste d'un socle qualitatif et professionnel identique partout et pour tous afin de favoriser une grande diversité de profils d'amateurs comme d'étudiants intégrant l'enseignement supérieur,

Considérant que l'Etat procède, ainsi qu'en dispose l'article L. 216-2 du code de l'Education susvisé, au classement des établissements en catégories correspondant à leurs missions et à leur rayonnement régional, départemental, intercommunal ou communal.,

Considérant que l'article R.461-1 précédemment visé prévoit que les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique sont classés par arrêté du ministre chargé de la culture, en trois catégories de rayonnement : régional, départemental communal ou intercommunal,

Que le classement prend en compte, notamment, la nature et le niveau des enseignements dispensés, les qualifications du personnel enseignant et la participation de l'établissement à l'action éducative et culturelle locale.

Considérant que la ville de Maubeuge souhaite à terme que son conservatoire à rayonnement communal se voit reconnaître un rayonnement départemental,

Considérant que les critères de classement en conservatoire à rayonnement départemental prévus par l'arrêté ministériel du 19 décembre 2023 susvisé comprennent notamment d'avoir des projets pédagogiques et artistiques ouverts aux publics du département ainsi que l'enseignement d'au moins deux spécialités,

Qu'un projet d'établissement, devant être validé par la collectivité territoriale, présente les choix réalisés,

Que ce projet affirme entre autres la volonté que chaque citoyen puisse trouver sa place, avec un large éventail de disciplines, tant en matière musicale et théâtrale qu'en danse. Plus de deux spécialités sont ainsi prévues,

Considérant qu'en vue de l'obtention d'un agrément par la Direction Générale des Affaires Culturelles, par suite du constat que la Ville de Maubeuge devrait pouvoir proposer un enseignement culturel artistique à rayonnement Départemental, il convient de faire évoluer le projet d'établissement,

Qu'il est donc proposé un nouveau projet d'établissement qui sera validé pour la période 2024-2029.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- Adopte le nouveau projet d'établissement du Conservatoire Marie-Alexandre Guénin 2024-2029, ci-annexé en vue d'une demande de promotion du Conservatoire à Rayonnement Communal en Conservatoire à Rayonnement Départemental

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

La Secrétaire de séance



Nicolas LEBLANC

Le Maire de Maubeuge



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 059-215903923-20240612-D64_2024-DE

Éditorial Monsieur Arnaud DECAGNY

Maire de MAUBEUGE

SOMMAIRE

Avant-propos	Page	3
Introduction	Page	3
Historique	Page	4
I. LE CONSERVATOIRE SUR SON TERRITOIRE		
A. Le Conservatoire de Maubeuge en 2023		
1. Situation géographique	Page	4
2. Enseignement artistique	Page	5
3. L'évaluation au service de tous	Page	15
4. Fonctionnement – équipe pédagogique et administrative	Page	18
5. Organigramme	Page	19
6. Locaux	Page	21
7. Les moyens financiers	Page	22
B. État des lieux du territoire		
1. Maubeuge dans la CAMVS	Page	24
2. Enseignement et pratique artistique	Page	25
3. Partenariats	Page	25
II. PERSPECTIVES		
A. Rayonnement artistique	Page	30
B. Rayonnement culturel	Page	32
C. Rayonnement citoyen	Page	32
D. Rayonnement social	Page	32
III. CONCLUSION	Page	33

Annexes :

Schéma national d'orientation pédagogique pour l'enseignement la musique de la danse et du théâtre (2023) - Règlement intérieur - Règlement des études - Projets pédagogiques par instrument – Conventions CHAM – Conventions Orchestres à l'École.

Avant-propos :

Le conservatoire Marie-Alexandre GUÉNIN de Maubeuge fait partie des nombreux établissements d'enseignement artistique qui se sont développés au fil des années sur le territoire national. Mais d'où vient le nom « conservatoire » ? La première pensée associée à ce terme est que le conservatoire « conserve » et qu'il est un établissement public ou privé, qui sauvegarde et promeut l'enseignement de pratiques culturelles que sont la musique, la danse, le théâtre et l'art dramatique. Etymologiquement parlant, le mot conservatoire vient cependant du terme italien « conservatorio » qui désignait, à l'origine, un orphelinat, un asile ou un hospice. Les enfants abandonnés étaient recueillis et initiés à la musique. Le plus ancien fut fondé par Giovanni Di Tapia en 1587 à Naples, le « Conservatorio de Santa Maria di Loreto ». Marie-Alexandre Guénin, dont le nom a été donné au Conservatoire de Maubeuge, était un violoniste, compositeur et pédagogue. Né à Maubeuge le 20 février 1744, il s'est éteint à Etampes le 22 janvier 1835. Dans le Paris du XVIIIème siècle, Marie-Alexandre Guénin était reconnu au même rang que les compositeurs comme Cambini, Gossec, Stamitz, Pleyel et Haydn. Nous devons sa reconnaissance à Maubeuge au travail de recherche d'Alfred Drapier, directeur du conservatoire de Maubeuge de 1968 à 1986.

Introduction

Le projet d'établissement est le fruit d'une réflexion collective des membres de l'équipe pédagogique et administrative de l'établissement, des élus de la ville, et de ses partenaires. Les pratiques artistiques évoluent sans cesse. Les enseignants ont conduit leur réflexion par département, proposant, à l'issue de chaque rencontre, de nombreuses pistes de travail pour que ce guide puisse être réalisé. Ce document est le socle fondamental d'un conservatoire qui permet à chacun de se l'approprier grâce à une écriture accessible. Le Conservatoire est non seulement un lieu d'enseignement artistique, mais en tant qu'établissement public il porte également les valeurs de la République.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Liberté de pensée et de conscience, liberté d'accéder à la culture artistique. Égalité des chances et d'apprentissage, quel que soit son origine sociale et sans discrimination. Fraternité par la pratique artistique, grâce au partage des savoirs et à l'entraide entre les personnes dans un brassage culturel et intergénérationnel. Laïcité par le respect de chacun et des valeurs de la République pour l'émancipation de tous.

Comme tout projet pédagogique, celui-ci s'articule sur les différents enseignements prodigués au sein du conservatoire. Trois grands axes d'enseignements sont proposés : la musique, la danse et le théâtre. Comme indiqué dans les textes de références dont la charte de l'enseignement artistique de 2001, « *l'éducation artistique est le premier vecteur de la démocratisation culturelle. Elle permet de former le sens esthétique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers le plaisir de l'expérimentation et la connaissance d'œuvres de référence* ». Au travers des différentes esthétiques présente, le conservatoire de Maubeuge crée des liens étroits avec un grand nombre de partenaires du territoire. Bougez Rock, le théâtre du Manège (Scène nationale), le Théâtre de chambre, Secteur 7, le pôle culturel Laffite, la philharmonie de Paris, bon nombre de chorales et d'ensembles constitués, etc. Le conservatoire, de taille humaine, se veut être un lieu ouvert vers l'autre. Il accueille des artistes en résidence comme la compagnie Peplum. L'ouverture d'un accès aux musiques actuelles ainsi qu'aux arts de la scène font du conservatoire un lieu culturel innovant qui élargit le champ des possibles.

La rédaction de ce projet d'établissement reflète la volonté de poursuivre et d'amplifier l'action culturelle réalisée depuis de nombreuses années par les différents acteurs participatifs du conservatoire et de la municipalité.

HISTORIQUE

En 1946, la ville de Maubeuge voit naître la première école de musique sur le territoire grâce à son fondateur, le Docteur LAFFINEUR, président de la fanfare de Sous-le-Bois. Il est important de constater que dès sa création, les ambitions d'évolutions sont présentes. Alors que seuls, la clarinette, le saxophone, la trompette et le cor étaient enseignés, le dessein de permettre au plus grand nombre d'accéder à la culture était ancré. Dès lors, se sont succédés à la direction de l'établissement les musiciens pédagogues et chefs d'orchestres. En 1954, Jean-Marie DEPELSENAIRE prend la direction et développe l'enseignement artistique. Lui succèdera Alfred DRAPIER en 1970 qui permettra à l'école municipale de musique d'être agréée en 1979. Michel DEBRUGE prendra alors les rênes de l'école en 1986 et sera quant à lui remplacé en 2010 par Olivier CARO qui fera modifier l'appellation de l'école en Conservatoire à Rayonnement Communal Agréé.



Aujourd'hui, un nouvel élan pousse la ville de Maubeuge à promouvoir la culture sur l'ensemble du territoire. La nécessité d'ouvrir l'accès à la culture à tous et la volonté d'y parvenir sont deux éléments étroitement liés. La volonté que chacun puisse s'émanciper au travers d'un rayonnement artistique et la volonté de tout mettre en œuvre pour sa réalisation implique un rôle d'autant plus important pour un établissement comme le conservatoire Marie-Alexandre Guénin.

LE CONSERVATOIRE SUR SON TERRITOIRE

1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Ville de 30 000 habitants au cœur d'une Agglomération sambrienne qui en compte 125 000, Maubeuge est la première ville de l'arrondissement, assumant un rôle de centralité.



Le Val de Sambre historiquement et économiquement est un territoire lié par son voisinage avec la Belgique avec laquelle il garde et souhaite développer des liens culturels. Il reste marqué par sa tradition industrielle, en dépit du recul de la sidérurgie après des décennies de développement de cette activité aux XIXème et XXème siècles.

A l'instar de l'implantation de l'usine automobile MCA au tournant des années 70, le territoire de la Sambre poursuit actuellement une ambition de réindustrialisation mettant à profit son positionnement géographique à proximité du cœur de l'Europe du Nord-Ouest.

C'est dans ce contexte que la politique culturelle s'affirme comme un enjeu majeur d'attractivité pour un territoire qui se relève, et d'émancipation pour toute une population. La dynamique impulsée par la ville de Maubeuge se veut être la clef de voute d'un maillage culturel et artistique riche dans le Val de Sambre.

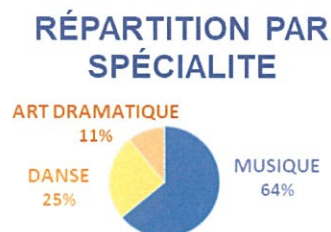
Véritable ville culturelle, elle compte vingt écoles ou groupes scolaires primaires, quatre collèges et deux lycées publics, un musée dont la réouverture se dessine à travers le nouvel espace Boëz, de nombreuses salles de spectacles telles que la salle Sthrau, le Manège, l'atelier Renaissance, des associations d'arts plastiques, de musique, de danse, des chorales... Le Conservatoire fait ainsi figure de pièce maîtresse dans ce paysage culturel.

2. ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Celui-ci regroupe l'ensemble des esthétiques artistiques telles que la musique, la danse et le théâtre. La volonté annoncée de permettre à chaque citoyen de trouver place dans la communauté est réelle. C'est pourquoi les disciplines musicales vont du classique à la musique amplifiée, celles de danse vont du classique au contemporain en passant par le jazz et le hiphop, et le théâtre propose de travailler des œuvres du répertoire jusqu'à la création.

L'établissement d'enseignement artistique est classé par le Ministère de la Culture. Ses missions sont d'assurer un enseignement initial dans au moins deux spécialités. Le conservatoire dans son souci de proposer à la population un enseignement pluri-artistique propose la pratique de la musique, de la danse et de l'art dramatique sur l'ensemble des cycles professionnalisants et de la pratique amateur. C'est pourquoi un parcours libre ainsi que la formation à destination des adultes est possible selon un parcours personnalisé. L'ensemble des enseignements est détaillé dans le règlement des études qui se voudra évolutif selon les décisions gouvernementales. Il est donc possible d'étudier la musique et la danse dans les trois cycles et sur deux cycles en art dramatique.

Le conservatoire, en pleine évolution, sait rester vigilant sur la qualité de l'enseignement prodigué. C'est cette qualité qui attire un public désireux d'apprendre.



À ce jour, ce sont 552 élèves qui le fréquentent. 65 élèves ont adhéré au projet des trois orchestres à l'école : cordes, bois et cuivres percussions. 30 élèves suivent les cours en classe à horaire aménagé (CHAM).

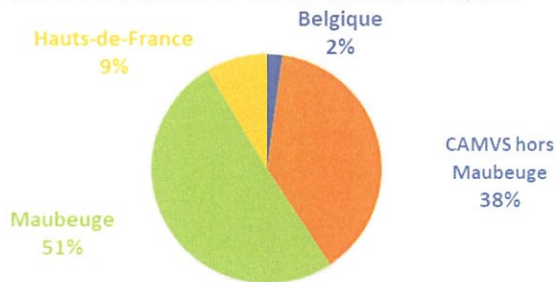
La répartition selon les spécialités choisies est de 405 musiciens et musiciennes, 128 danseurs et danseuses ainsi que 19 acteurs et actrices.

Répartition géographique

Les élèves inscrits viennent de tous les horizons. La position géographique de Maubeuge permet ainsi à la ville d'accueillir tant ses propres habitants, Maubeugeoises et Maubeugeois, que ceux du Val de Sambre, mais aussi des Hauts-de-France et de la Belgique.

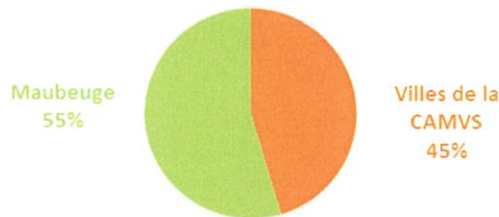
La répartition peut être définie selon les chiffres ci-dessous.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



De Belgique ce sont 13 personnes dont 10 filles et 3 garçons qui sont inscrites au conservatoire, dans les Hauts-de-France, 51 personnes dont 31 filles et 20 garçons, représentant 31 communes dont des élèves venant de Lille et Valenciennes

RÉPARTITION SUR LE TERRITOIRE DE LA CAMVS



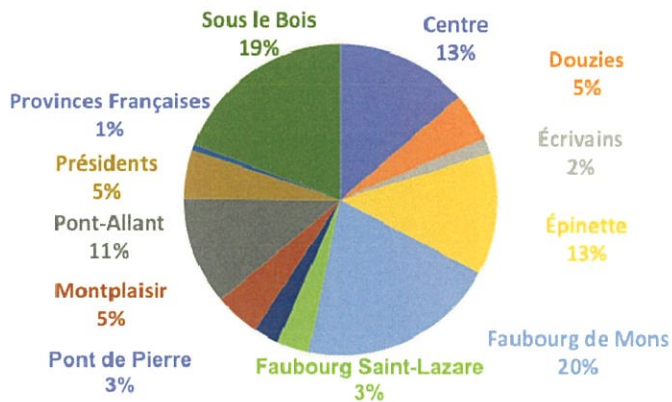
Quant aux élèves de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, sur les 42 communes qui la composent, 553 élèves dont 362 filles et 191 garçons, 302 viennent de Maubeuge (201 filles et 101 garçons).

ÉLÈVES DANS LES COMMUNES DU TERRITOIRE



Le nombre d'élèves maubeugeois peut, afin d'avoir une représentation plus précise du territoire, être répertorié par quartiers. Ce constat en un instant donné peut être amené à évoluer selon le flux démographique.

RÉPARTITION DES ÉLÈVES MAUBEUGEOIS PAR QUARTIER



Suivant cette répartition infracommunale à Maubeuge :

- Centre 41
- Douzies 15
- Les Ecrivains 5
- Épinette 38
- Faubourg de Mons 62
- Saint-Lazare 10
- Pont de pierre 8
- Montplaisir 14
- Pont-Allant 34
- Présidents 15
- Provinces françaises 2
- Sous-le-Bois 58

Le conservatoire est ouvert aux élèves à partir de 4 ans pour l'éveil musical, 6 ans pour la danse et 10 ans pour le théâtre.

Enseignement musical



En musique les élèves ont la possibilité de choisir d'apprendre à jouer d'un instrument tel que pour les bois la flûte à bec, la flûte traversière, le hautbois, la clarinette, le saxophone, et le basson.

Pour les cuivres, ils peuvent choisir la trompette, le cor, le trombone, le tuba-euphonium-saxhorn.





Parmi les cordes dont le violon, l'alto, le violoncelle et la contrebasse les élèves peuvent faire vibrer le public tels les cordes des instruments.

Dans le département polyphonique nous rencontrons le piano, la guitare et la harpe.



Le chant lyrique est également proposé lorsque les élèves ont leur voix d'adulte.

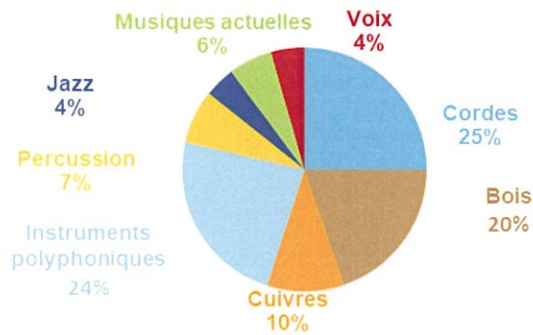
L'ensemble des percussions est accessible aux élèves et depuis septembre 2022 l'ensemble des instruments amplifiés tels que la guitare, la guitare basse, le piano, la batterie (amplifiée ou non) et l'ensemble des instruments potentiellement amplifiables).



La pratique artistique amateur est une des préoccupations pour que chacun trouve sa place et s'épanouisse grâce à cet art. C'est pourquoi il est primordial que chaque élève ait la possibilité d'accéder aux pratiques collectives.

Un ensemble instrumental ou vocal de chaque classe est mis en place en complément des orchestres à cordes, symphonique, d'harmonie, de jazz, de big band ainsi que d'ensembles vocaux. Les élèves pianistes, selon leur niveau, ont la possibilité de pratiquer la musique de chambre avec les autres départements.

RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT

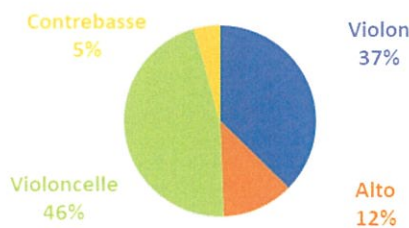


Nombre d'élèves par département :

- Cordes 91
- Bois 72
- Cuivres 37
- Polyphonie 86
- Percussion 26
- Jazz 15
- Musiques actuelles 21
- Voix 16

Voici en quelques lignes les graphiques détaillés par département :

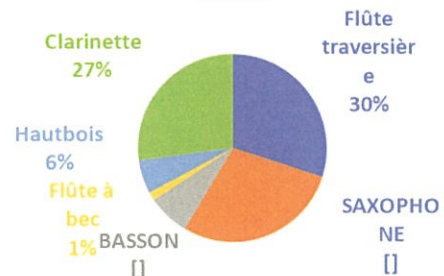
CORDES



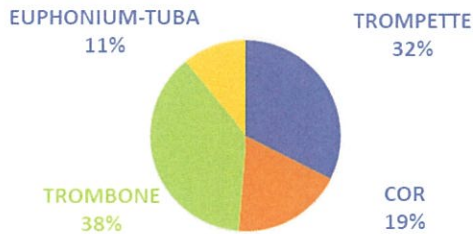
- Violon 34
- Alto 11
- Violoncelle 42
- Contrebasse 4

- Flûte traversière 21
- Flûte à bec 3
- Hautbois 4
- Clarinette 19
- Saxophone 20
- Basson 5

BOIS



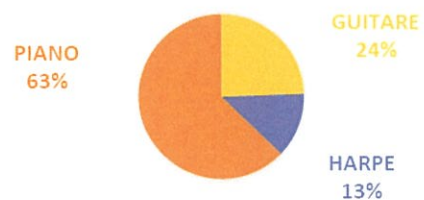
CUIVRES



- Trompette 12
- Cor d'harmonie 7
- Trombone 14
- Euphonium-Tuba 4

- PIANO 54
- GUITARE 21
- HARPE 11

INSTRUMENTS POLYPHONIQUES



Formation musicale

Les élèves, une fois inscrits au conservatoire, ont la possibilité de réaliser leur parcours artistique sur l'ensemble des trois cycles. Les formations peuvent être longues, d'un an à toute une vie : c'est pourquoi le choix de l'instrument est de prime abord laissé à chaque élève bien qu'il soit préférable de venir en amont découvrir l'ensemble des instruments et ainsi s'assurer de la pertinence de son choix initial.

Bien que certains instruments soient plus plébiscités que d'autres, il est intéressant de constater des phénomènes de mode ou de coutumes familiales. Quoi qu'il en soit le but premier du conservatoire se veut d'être un lieu de vie où chacun deviendra l'artiste qu'il souhaite devenir, par le jeu, l'amusement, les rencontres ou échanges, les répétitions, les concerts et le travail afin de profiter pleinement de la connivence entre artiste et public.

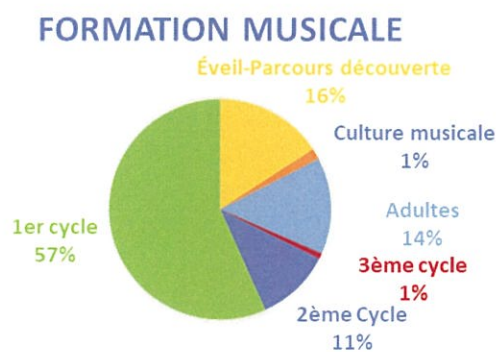
Pour permettre à chacun de devenir un artiste, le conservatoire met à disposition de tous des cours de formation musicale, de culture musicale et d'harmonie clavier selon le niveau de chacun quels que soient ses prédispositions. Des cours adaptés aux élèves issus des parcours « Orchestre à l'École » et Démos, sont une passerelle pour que l'arrivée au conservatoire soit la mieux adaptée à leur parcours.

Dès l'âge de 4 ans les artistes en herbe participent à une classe d'éveil musical où jeux, musique découverte de l'espace et de son corps sont le socle fondamental de l'ouverture artistique.

Par la suite dès le CP, le parcours découverte leur permet de s'essayer à l'ensemble des instruments enseignés au conservatoire et ainsi de privilégier le choix d'un instrument plutôt que d'un autre.

L'entrée dans le premier cycle de formation musicale est un cap important pour un élève et sa première année pourra être déterminante, c'est pourquoi, aucun élève n'est laissé de côté. Les enseignants sont formés à l'accueil des personnes en situation de handicap soutenu par un psychologue spécialisé qui aidera chaque élève à appréhender au mieux ce nouveau mode de communication qu'est la musique.

Une grande attention est apportée également aux adultes. Il leur est fortement conseillé de suivre les cours adultes adaptés à leur évolution

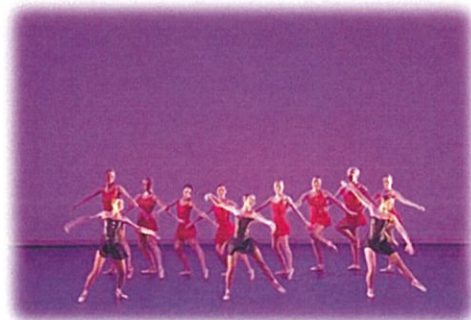


- Éveil 1 11
- Éveil 2 9
- Parcours découverte 19
- 1^{er} cycle 140
- 2^{ème} cycle 27
- 3^{ème} cycle 2
- Culture musicale 4
- Harmonie clavier 2

Enseignement de la danse

Le département danse du conservatoire de Maubeuge Marie-Alexandre Guénin propose un cursus diplômant composé de cours de danse classique, contemporaine et jazz, mais également de formation musicale du danseur et de culture chorégraphique. Les volumes horaires ainsi que les attentes techniques, artistiques et culturelles sont établies de manière à proposer aux élèves une formation riche et complète correspondant à chaque étape de leur évolution.

Le corps enseignant du conservatoire de Maubeuge propose également une ouverture disciplinaire en organisant des travaux en transversalité avec les départements de musique et de théâtre. L'objectif étant que les élèves aient la possibilité de découvrir toutes les formes d'expression artistique. Un parcours hors cursus est également possible pour les adultes désirant poursuivre la pratique au sein de l'établissement.



Formation musicale danse

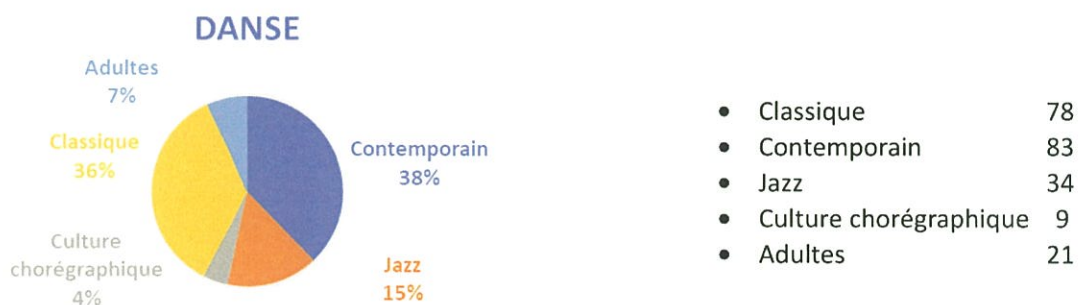
La formation musicale fait partie du cursus de danse et ne suit pas une progression indépendante, mais parallèle. Les cours se donnent en collaboration avec le professeur de danse et proposent un soutien efficace adapté aux besoins des élèves, l'objectif étant de renforcer le lien danse-musique.

Culture chorégraphique

Une approche transversale de la danse est proposée sous forme d'un atelier où théorie et pratique sont mêlées. Aborder les œuvres, traverser les époques et les styles, s'arrêter sur des artistes incontournables, dégager des outils de lecture, analyser les postures, les corps, les mouvements mis en jeu, s'intéresser aux procédés de composition, aux relations à la musique et aux autres arts. Des vidéos, photographies, lectures, spectacles serviront de sources documentaires pour enrichir les connaissances et mieux tisser les fils de l'histoire.

Initiation danse

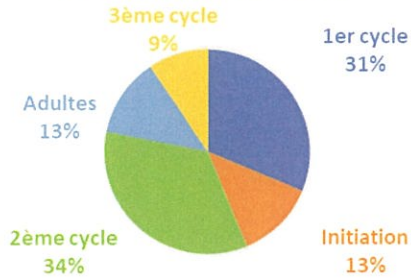
Ce cours, à destination des élèves âgés de 7 ans et plus, donne accès à la découverte des fondements des techniques de la danse, et permet de les expérimenter. Une découverte chorégraphique autour des fondamentaux de 3 principales esthétiques : classique, contemporaine, jazz.



La danse est un art toujours en mouvement qui sait se renouveler et se diversifier. Bien que le conservatoire propose déjà un large panel de cette spécialité, des sessions ciblées vers d'autres esthétiques comme le Hip Hop sont régulièrement proposées aux élèves. Tout comme en musique les adultes sont accueillis avec bienveillance pour que chacun s'épanouisse et fasse rayonner cet art de la scène sur l'ensemble du territoire et au-delà.

La danse n'a de limite que celle que le corps impose ou se laisse imposer, cependant dans un souci d'ouverture, d'acceptation de l'autre et d'inclusion, le corps enseignant a su se former pour que les personnes en situation de handicap soient accueillies selon leur souhait de s'éveiller par-delà les difficultés rencontrées.

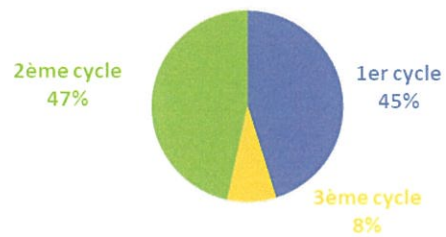
DANSE CLASSIQUE



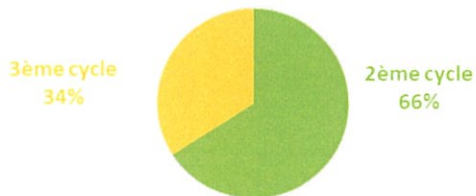
- Initiation 14
- 1^{er} cycle 37
- 2^{ème} cycle 27
- 3^{ème} cycle 3
- Adultes 15

CONTEMPORAIN

- 1^{er} cycle 33
- 2^{ème} cycle 33
- 3^{ème} cycle 17



JAZZ



- 2^{ème} cycle 37
- 3^{ème} cycle 15

Enseignement du théâtre et de l'art dramatique

La formation de l'acteur exige avant tout de l'espace et du temps. L'apprentissage du jeu de l'acteur demande à l'élève une certaine maturité. Néanmoins, la découverte de l'art du théâtre, pour peu qu'elle s'effectue dans un environnement adapté et qu'elle soit bien accompagnée, peut intervenir dès le plus jeune âge. Elle peut être pour les enfants et les adolescents une source de plaisir intense et éventuellement le moyen de surmonter des difficultés liées à la scolarité, à l'identité ou aux relations familiales.

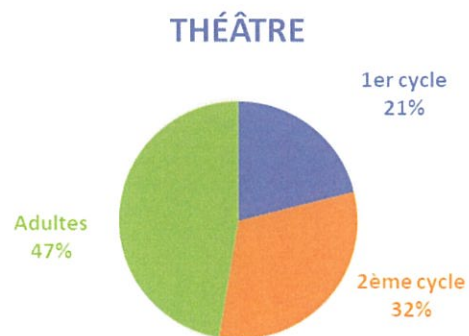


Un travail spécifique sur chaque cycle allant du travail d'acteur sur des livrets d'auteurs tels que Molière, Shakespeare, Berthold Brecht que sur l'improvisation ou l'écriture de scénettes est proposé par l'équipe pédagogique qui se veut le plus diversifié possible. Le théâtre se veut être un art complet, c'est pourquoi le travail corporel et de l'art vocal complète l'enseignement de cette spécialité.

Le département théâtre est nouveau au sein du conservatoire. Créé en 2020, le nombre d'élève n'a eu de cesse d'augmenter pour à terme accueillir les enfants dans une dynamique d'éveil et de découverte artistique à part entière.

La répartition des élèves s'étend actuellement sur deux cycles sans négliger un parcours pour les adultes.

- 1^{er} cycle 4
- 2^{ème} cycle 6
- Parcours adultes 9



L'évaluation au service de tous

La notion d'évaluer est relativement récente. Elle remonte au XIV^{ème} siècle où la nécessité d'estimer la valeur d'un bien est apparue. Loin de garder cette notion, l'évaluation actuelle est essentiellement basée sur la complicité tripartite : l'enseignant, l'élève et l'établissement.

L'enseignant recherche avant tout l'épanouissement de ses élèves artistes. Il aiguille, dirige, organise, aide les apprenants à s'émanciper grâce à leur instrument pour la musique ou leur corps pour la danse et le théâtre. Il se remet en question, cherche et trouve des solutions adaptées à chacun. Le cadre de chaque classe est défini par un projet pédagogique réfléchi

en fonction de son territoire. Il est le support de référence des notions à acquérir selon le niveau. Cette notion de référence est primordiale. Le curseur se veut être variable selon les attentes de chaque apprenant. C'est la relation enseignant-élève-parents qui donne corps à une évaluation régulière sans attente d'un test de compétences.

L'élève choisit sa spécialité selon ses appétences et envies. Parfois indécis, il s'auto-évalue en permanence pour connaître ses facilités ou ses difficultés de progression. C'est à ce stade que l'évaluation est importante, dans le but de savoir reconnaître ses forces pour les renforcer et ses faiblesses pour les réduire. La relation de confiance avec l'enseignant est importante voire primordiale pour que la magie opère, rendant toute sa valeur au choix initial de pratiquer un instrument, la danse ou le théâtre.

L'établissement est quant à lui le lieu de convergence des émergences d'artistes passés présents et à venir. L'évaluation se veut la plus transparente possible dans le respect de chacun.

Chaque trimestre, un bulletin d'évaluation personnel est adressé aux familles. Il permet aux enseignants de dresser un bilan de progression de chaque élève, à l'élève de se conforter dans l'idée qu'il ou elle est dans la bonne direction de sa pratique artistique et à l'établissement d'apporter aux familles des solutions adaptées. Bienveillance et encouragement permettent aux élèves en situation d'évaluation de fin de cycle de présenter leurs œuvres avec le plus de sérénité qu'il possible. Chacun pouvant être évalué selon la définition de compétences à acquérir.



Le conservatoire Marie-Alexandre Guéin a la chance de disposer de trois spécialités que sont la musique, la danse et l'art dramatique. Il est attendu que les évaluations de fin de cycles soient entrevues comme des spectacles regroupant deux voire trois spécialités.

Cette notion de pluralité permet à chaque artiste de concevoir non plus l'évaluation comme telle mais plutôt comme la conception d'un spectacle vivant.

Éducation artistique

La ville de Maubeuge ne compte pas moins de 9 écoles maternelles, 9 écoles élémentaires et 2 groupes scolaires primaires comprenant chacun une maternelle et une élémentaire. Il importe que les plus de 5 000 élèves qui les composent aient un éveil artistique de qualité. Depuis de nombreuses années, les partenariats avec l'Education nationale sont importants. Plusieurs directions de travail sont suivies : les présentations scolaires, les concerts, les interventions en milieu scolaire, les classes à horaires aménagés et les orchestres.

Les présentations scolaires sont proposées aux classes élémentaires de l'ensemble des écoles. Programme bisannuel durant lequel les départements musique se déplacent dans les établissements afin de présenter les instruments mais également proposer aux élèves une initiation qui peut être poursuivie au sein du conservatoire.





Les concerts scolaires, destinés à tous les élèves sont dispensés, en fonction de l'importance de l'ensemble qui se produit devant eux, directement dans les écoles ou dans des salles dédiées aux spectacles. Un travail en amont des prestations est réalisé par les enseignants des différentes structures, de l'éducation nationale et du conservatoire.

Il est avant tout recherché une ouverture artistique : c'est pourquoi les élèves peuvent découvrir des œuvres de compositeurs de styles baroque, contemporain, jazz, traditionnelle ou de musiques actuelles amplifiées ou non.

Les interventions en milieu scolaire se déroulent selon les différents projets pédagogiques des enseignants des écoles maternelles et élémentaires. Elles sont axées sur la musique et la danse. Une restitution est réalisée dans l'établissement porteur du projet ou dans des lieux adaptés à une diffusion artistique de qualité.



Lors de ces spectacles, chaque élève se rend compte de son évolution depuis le début du projet et de l'importance du partage grâce à la création artistique. Pour que tout élève puisse s'épanouir grâce à la musique, les enfants de structures d'IME et de SESSAD sont rassemblés en groupes adaptés au sein même du conservatoire. Véritable moteur d'éveil corporel et sonore, ces instants artistiques ont un réel engouement auprès des participants ce qui leur ouvre des possibilités jusqu'alors inconnues.



Les orchestres, au nombre de trois, ont été créés en 2011. Outre le fait de donner la possibilité aux jeunes enfants des écoles des quartiers prioritaires d'accéder à un enseignement artistique, c'est en premier lieu l'ouverture vers l'autre et la reconnaissance de chacun au sein d'un même groupe qui est le centre du projet. Celui-ci s'appuie sur la convention-cadre signée par l'éducation nationale et les associations d'orchestres à l'école.

À ce jour, trois écoles accueillent chacun un orchestre. Chaque établissement a pu choisir son orchestre en accord avec l'inspection académique et le conservatoire. Les répétitions se déroulent à raison de deux fois par semaine. Parce que ce projet est l'affaire de tous, parents, enfants et enseignants sont conviés la semaine avant chaque période de vacances à assister à un concert de chaque orchestre. Au terme du projet, les orchestres de cuivres-percussions, bois et cordes se réunissent pour former un grand ensemble.

Les classes à horaires aménagés ont été ouvertes, dans un but de continuité pédagogique des orchestres à l'école, à la rentrée scolaire 2013-2014. Le choix des établissements, les collèges Vauban et Notre Dame de Grâce, fut établi selon les objectifs des établissements en matière d'éducation artistique en étroite collaboration entre le conservatoire et l'Education nationale. Ces classes sont destinées aux élèves déjà musiciens mais également aux nouveaux apprenants désireux d'ouvrir leur champ artistique.

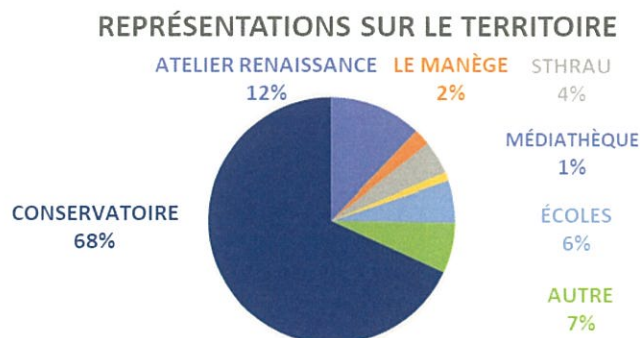


Les instruments possibles sont essentiellement ceux enseignés au sein des différents orchestres à l'école. Tout élève qui souhaite participer à ces classes est convié à présenter ses motivations et souhaits de choix d'instrument à une commission de recrutement. Chaque élève s'engage moralement à un cursus de quatre années. Afin de permettre à chacun d'accéder à ce dispositif, les frais de prêts d'instruments sont intégralement pris en charge par l'administration.

Diffusion culturelle

En termes de fréquentation, la hausse constatée est significative et montre un réel engouement pour les arts visuels proposés par le conservatoire.

Durant l'année scolaire 2022-2023 il a été proposé 90 spectacles répartis sur 58 journées durant les 36 semaines de l'année scolaire. Quelques 6950 personnes (3723 femmes et 3228 hommes) sont venues applaudir les 2112 artistes, musiciens danseur, acteurs.



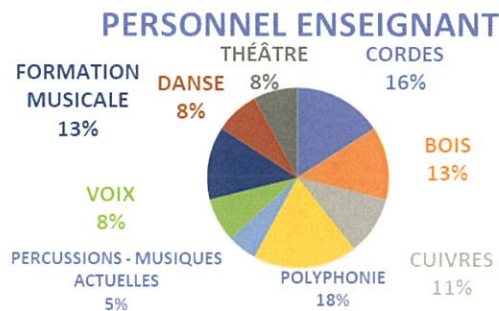
Le conservatoire se veut tourné vers l'extérieur, c'est pourquoi sur les 90 spectacles ce sont quelques 62 représentations qui se sont déroulées au sein de l'établissement, 11 à l'atelier renaissance, 4 à la salle Sthrau, 2 au manège, 1 à la médiathèque, 5 dans les écoles et 6 dans les différents lieux de la ville comme la Porte de Mons, la salle Bras, l'église, etc.

Le rayonnement actuel du conservatoire est avéré auprès de l'ensemble de la population. Celui-ci a été possible grâce à l'investissement de l'ensemble des membres de l'établissement, les enseignants, le personnel administratif, les élèves, les parents et le public.

Équipe pédagogique et administrative

Le conservatoire compte 40 agents. L'équipe pédagogique comprend 35 enseignants soutenus par 3 personnels d'administration, un régisseur et sont encadrés par une personne à la direction.

• Cordes	6
• Bois	5
• Cuivres	4
• Polyphonie	7
• Percussions- musiques actuelles	2
• Voix	3
• Formation musicale	5
• Danse	3
• Théâtre	3



Suivant les compétences de chacun, certains enseignants enseignent plusieurs disciplines :
 Formation musicale – Flûte à bec ; Chant choral -formation musicale ;
 Accompagnement piano – piano.

La municipalité, sensible à la qualité de l'enseignement prodigué, titularise le personnel dont les états de services et la réussite aux concours ou examens le permettent.

RESSOURCES HUMAINES



Ce ne sont pas moins de 15 enseignants titulaires. 5 d'entre eux sont à temps complet et 10 à temps non complet. Le nombre d'enseignants non titulaires est de 16 dont 2 à temps complet. Les enseignants du département théâtre quant à eux sont des agents mis à disposition par convention avec le théâtre de chambre 232 U.

Alors qu'en 2015 seulement un tiers de l'équipe pédagogique en place était titulaire, le conservatoire peut s'appuyer sur la stabilité de son corps enseignant et prévoir la promotion de l'établissement par de nombreux projets.

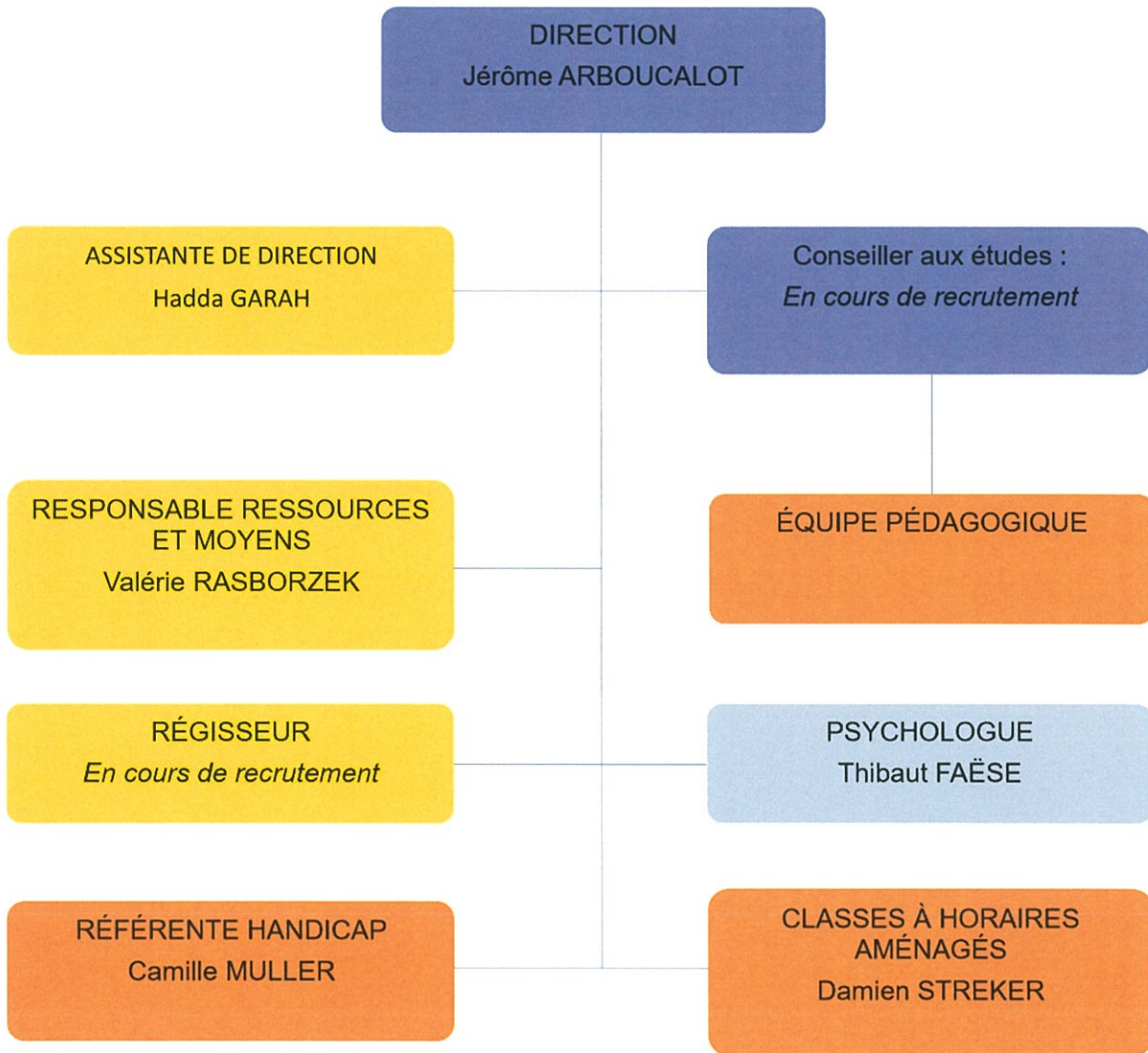
L'absence de concours de la fonction publique pour les fonctions de Professeur Territorial d'Enseignement Artistique a contrarié la volonté municipale d'embaucher des enseignants sur le grade de PTEA. Nonobstant, l'ensemble pouvant prétendre à être promu dans ce grade, le nombre de PTEA sera avant 2029 de plus de 50% sur l'ensemble de l'effectif.

Avec une moyenne d'âge d'une quarantaine d'année, le dynamisme et l'envie de création permet à l'ensemble du conservatoire de faire sa promotion au travers d'actions nombreuses et variées.

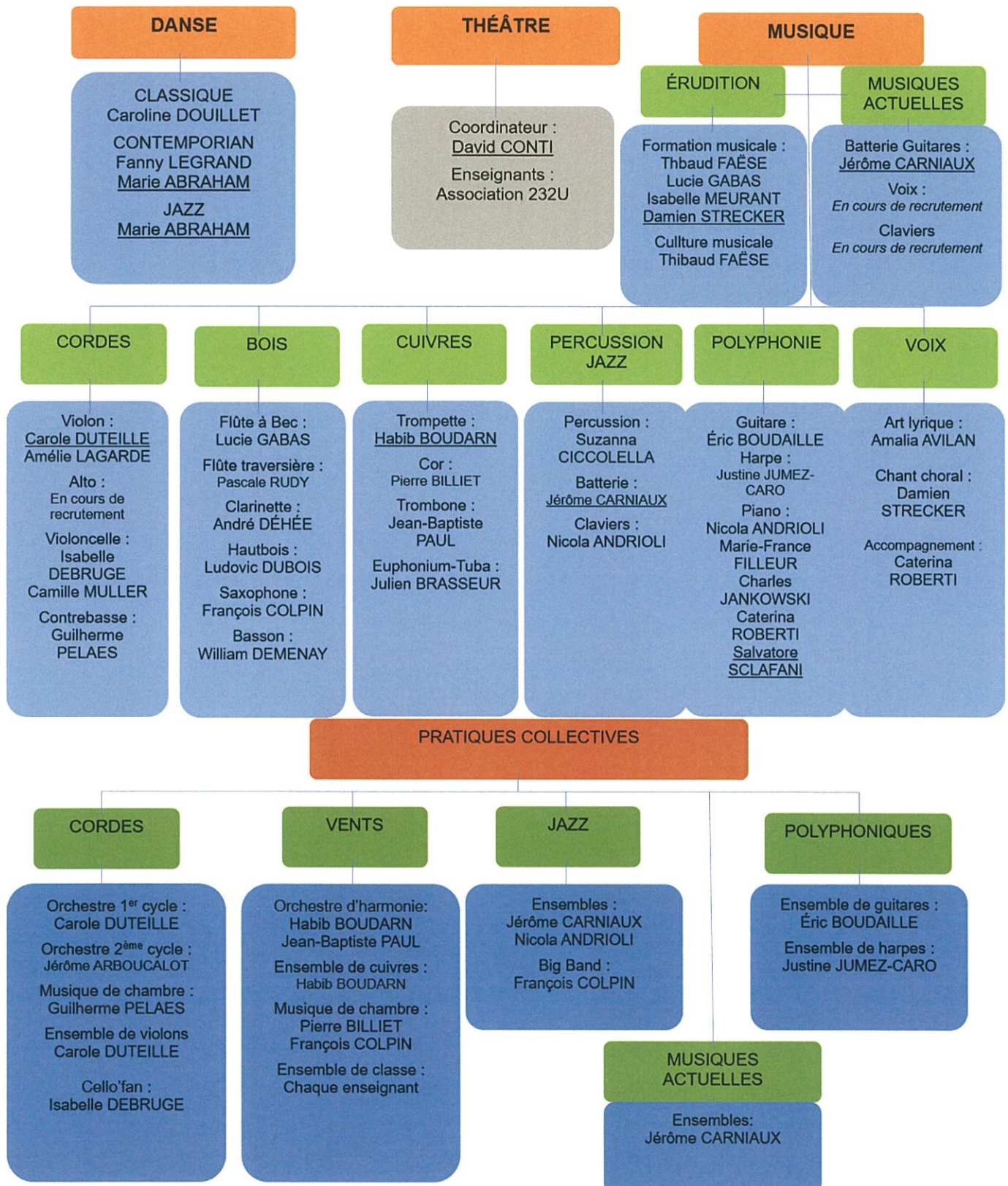


ORGANIGRAMME

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE



ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



*Les coordinateurs de départements sont soulignés

Les locaux

Le bâtiment était à l'origine celui d'un collège avec une grande cour et une dépendance. Après de nombreuses années d'utilisation et la nécessité de faire évoluer la structure, la municipalité a réhabilité l'ensemble des bâtis.

En premier lieu, ce sont les dépendances ont été transformées en 2017 pour accueillir une salle de percussions pouvant servir de salle de répétition, deux grands studios de danse respectivement de 162 et 170 m² d'espace scénique et un auditorium de 90 places équipé d'une scène de près de 100 m².



Des vestiaires ont été aménagés pour que l'ensemble des usagers, élèves et artistes à résidence puissent profiter pleinement de l'espace de travail offert



Le bâtiment principal est constitué de 12 salles en rez-de-chaussée. 3 salles de formation musicale, 6 salles pour l'enseignement instrumental et vocal, 2 studios pour la pratique de musiques actuelles d'informatique musicale, d'une régie d'enregistrement, de 3 salles pour le personnel administratif et une salle d'attente dédiée à l'étude. Les studios de musiques actuelles ont été spécialement étudiés et créés en 2022 pour garantir une sérénité pour l'ensemble des membres du conservatoire.

À l'étage sont regroupées 6 salles pour l'enseignement instrumental ou vocal ainsi qu'une salle spécialement conçue pour les cours de théâtre. Celle-ci, de plus de 80 m², peut accueillir 50 personnes lors de spectacles internes ou lors de phases de test de spectacles d'artistes.

Chaque salle du bâtiment, dont les surfaces sont comprises entre 39 et 47 m², permettent à l'ensemble du corps enseignant de réaliser tous les projets transversaux entre chaque discipline et spécialité.

Le conservatoire sait et se doit d'être un lieu de vie accueillant où il fait bon vivre. L'établissement anciennement collège avait conservé ses boiseries initiales. Une aide gouvernementale couplée au budget alloué par la municipalité a permis le remplacement de l'ensemble des fenêtres, donnant un coup de neuf à la structure mais également la mise en conformité phonique et thermique de l'édifice.

A la suite du succès, lors de la fête de la musique, de concerts dans les jardins du conservatoire, une étude à venir sur l'amélioration de certains espaces extérieurs pourraient donner lieu à de nouvelles utilisations jusqu'à présent non envisagées.

Moyens financiers

Le conservatoire rayonne sur l'ensemble du territoire grâce aux différentes actions menées par l'ensemble des membres qui le composent, mais il faut souligner les moyens financiers indispensables à ces réalisations.

En plus de la masse salariale nécessaire à la constitution de l'équipe pédagogique et d'encadrement qui s'élève à 997.938,79 euros annuels, représentant 3,92% des charges salariales de la collectivité, le conservatoire dispose d'un budget de fonctionnement de 121.478 euros et d'investissement de 59.409,82 euros.

Le budget de fonctionnement couvre les frais liés au recours aux prestataires extérieurs, les réparations et révisions du parc instrumental, les petites fournitures et tout matériel dit « consommable ». En ce qui concerne le budget d'investissement, celui-ci permet d'acquérir des instruments, des éléments de structures pour les arts de la scène ou tout matériel dit « non consommable ».

Le parc instrumental est un outil important du conservatoire de Maubeuge. Il donne la possibilité aux nouveaux élèves de louer un instrument durant quelques temps avant d'acquérir leur propre instrument une fois que leur choix est confirmé. Les pianos sont utilisés pour les cours d'instruments mais également pour les concerts et les accompagnements instrumentaux, vocaux et lors des répétitions de danse. Les classes d'orchestre à l'école doivent disposer d'un parc instrumental propre pris en charge par la collectivité au travers du budget du conservatoire. L'ouverture du département de musiques actuelles a nécessité l'acquisition d'un nombre important d'instruments, de matériel de captation audio – vidéo, d'informatique, de logiciels en tout genre.

Le conservatoire disposant de plusieurs salles de spectacles, auditorium et théâtre, celles-ci doivent être pourvues du matériel son et lumières nécessaires à l'apprentissage des différentes spécialités, à l'approche du métier de régisseur de scène mais également pour les régisseurs propres aux artistes qui viennent en résidence pour la conception de leurs spectacles.

Politique tarifaire

Le budget du conservatoire est en équilibre. Afin de garantir la pérennité financière de l'établissement tout en misant sur l'accès de la culture à tous, la municipalité vote chaque année, sur proposition de la majorité municipale en place, une tarification spécifique selon les spécialités, le quotient familial et le lieu de résidence.

En éveil :

Tarifs pour l'année en cours							
	Maubeugeois – Quotient familial					Non Maubeugeois	
	M1 <299	M2 300 à 500	M3 501 à 800	M4 801 à 1300	M5 >1301 ou ressources non communiquées	Résident dans une commune de la CAMVS	Résident hors de la CAMVS
Éveil	25€	30€	40€	55€	65€	70€	80€
Cycle découverte	40€	50€	70€	80€	90€	95€	105€

En musique :

Tarifs pour l'année en cours							
Musique	Maubeugeois – Quotient familial					Non Maubeugeois	
	M1 <299	M2 300 à 500	M3 501 à 800	M4 801 à 1300	M5 >1301 ou ressources non communiquées	Résident dans une commune de la CAMVS	Résident hors de la CAMVS
Cycle 1 / 2 / 3 (à partir du CE1)	45€	55€	75€	85€	100€	135€	150€
Parcours Adulte	100€					140€	160€

En danse :

Tarifs pour l'année en cours							
Danse	Maubeugeois – Quotient familial					Non Maubeugeois	
	M1 <299	M2 300 à 500	M3 501 à 800	M4 801 à 1300	M5 >1301 ou ressources non communiquées	Résident dans une commune de la CAMVS	Résident hors de la CAMVS
Initiation	40€	50€	70€	80€	90€	95€	105€
Cycle 1 -Niveau 1 et 2	100€	125€	155€	180€	205€	225€	245€
Cycle 1 – Niveau 3	100€	130€	170€	205€	245€	255€	275€
Cycle 2 / 3	120€	155€	215€	255€	305€	325€	345€
Parcours Adulte	255€					280€	305€

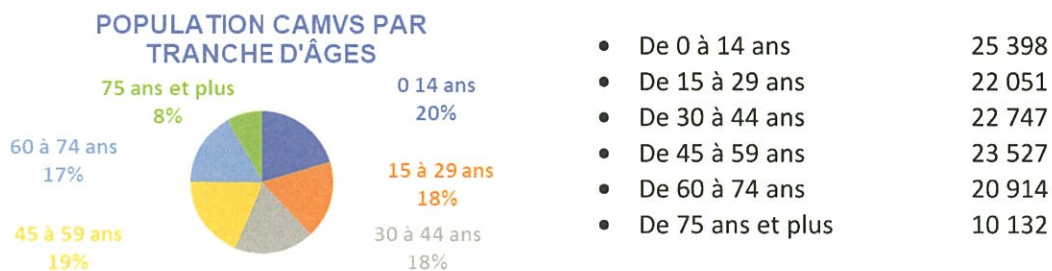
En théâtre :

Tarifs pour l'année en cours							
Théâtre	Maubeugeois – Quotient familial					Non Maubeugeois	
	M1 <299	M2 300 à 500	M3 501 à 800	M4 801 à 1300	M5 >1301 ou ressources non communiquées	Résident dans une commune de la CAMVS	Résident hors de la CAMVS
Découverte/exploration et Ateliers thématiques	48€	60€	90€	120€	145€	165€	185€
Réalisation/Approfondissement et Ateliers thématiques	60€	90€	120€	155€	180€	210€	240€
Parcours Adulte	200€					240€	275€

ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

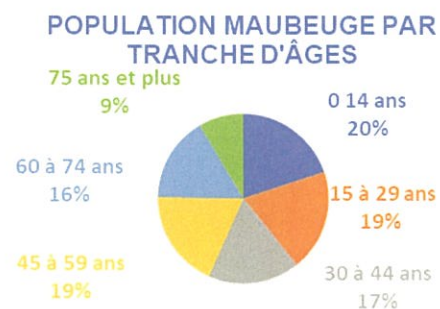
Maubeuge dans la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre compte quelque 124.770 habitants répartis sur les 42 communes qu'elle regroupe. La répartition de la population selon les grandes lignes de tranches d'âge se définit comme suit :



Maubeuge, centre de cette agglomération de 363,1 km² de superficie, dispose quant à elle de 18,85 km² et compte quelque 30 000 habitants dont la répartition par tranche d'âge montre une population relativement jeune et en devenir sur son territoire.

- De 0 à 14 ans 5 914
- De 15 à 29 ans 5 703
- De 30 à 44 ans 5 164
- De 45 à 59 ans 5 507
- De 60 à 74 ans 4 827
- De 75 ans et plus 2 510



Enseignement et pratique artistiques

La ville de Maubeuge est composée de quelque 370 associations diverses et variées dont plus de 15 sont dédiées spécifiquement à la culture. Parmi celles-ci, le conservatoire travaille en collaboration avec différentes chorales et orchestres d'harmonie implantés et reconnus dans la ville.



Depuis maintenant cinq années, la CAMVS dans un souci d'accès à la musique a mis en place le projet DEMOS en lien avec la Philharmonie de Paris. L'implantation de ce projet est située sur les principale communes que sont Feignies, Haumont, Ferrière la Grande, Jeumont, Louvroil, Neuf-Mesnil, Recquignies et Maubeuge.

Depuis quelques années, les municipalités de la CAMVS ont, pour certaines, souhaité rendre la musique accessible pour le bien de tous. C'est un travail de terrain, de partage qui permet une unité, une transmission des savoirs sur ce territoire qui donne à l'art scénique sa place dans notre société.

Bien que chaque école de musique travaille en indépendance, le conservatoire sait être fédérateur. Il propose aux différents collaborateurs des projets et accueille les regroupements de classes du territoire lors de concerts ou de master classes.



Partenariats

Depuis de nombreuses années, le conservatoire se veut rassembler pour des forces vives du territoire. En dépit des obstacles au changement, les nombreuses actions ont progressivement su fédérer un grand nombre d'entre elles : écoles de musique, associations, scènes et pôles culturels, qui participent au rayonnement de la Culture et des Arts. Ainsi, en 2023, le conservatoire a accueilli durant l'année plusieurs associations qui ont travaillé régulièrement en lien avec lui :



La chorale Malbodièse. Chorale emblématique qui joue sur les différents registres et tous les styles vocaux, des époques, des rythmes, des ambiances, des langues toutes plus entraînantes vers un imaginaire construit, dynamique. Cette chorale sait se faire apprécier pour sa grande qualité et l'enthousiasme de ses membres.

La chorale « les Amicroches », créée en 1978 a su évoluer et est très active sur le territoire. Elle peut se définir selon les paroles d'une de leur comédie musicale composée en 1981 : « Près d'un ami, près d'un bonheur, près de l'eau claire. Là où nous aimons bien chanter c'est une maison où s'abritent nos chansons, où notre amitié sonne au diapason... » C'est par cette communion que naît un partenariat fort et durable.



Le groupe « JukeVox » est une entité de l'association BougezRock qui donne accès aux personnes qui désirent rejoindre une chorale originale composée d'environ 50 choristes amateurs, en reprenant des morceaux plutôt rock. C'est dans cet esprit, cette envie de s'amuser, de partager et de vibrer ensemble que cette « rockale » a souhaité créer un partenariat avec le conservatoire.

La société des concerts est un des partenaires des premiers jours de l'établissement. Elle permet de tisser des liens avec les différentes sociétés musicales du territoire. En 2022, grâce à sa participation, ce sont plus de 50 élèves du conservatoire qui ont pu se rendre à Bruxelles pour assister au concours de la Reine Elisabeth de Belgique dédié cette année-là au violoncelle.



Le Big Band est placé sous la direction artistique du professeur de saxophone du conservatoire, François Colpin. Le rayonnement de l'association sur le territoire de par les nombreux concerts dans et hors les murs de l'établissement montrent un réel investissement pour que cette formation rassemble le plus grand nombre de musiciens et de publics.

Bougez Rock est une association implantée sur le territoire depuis de nombreuses années. Le conservatoire se devait de créer des liens afin d'ouvrir ses portes à de nouvelles esthétiques. Arts de la scène, musiques amplifiées, musiques électroniques, présentations aux élèves des écoles élémentaires, sont autant de possibilités offertes à la population.



La philharmonie de Maubeuge est un orchestre composé d'une trentaine de musiciens qui donne l'occasion à chacun de partager le plaisir de jouer des musiques écrites pour orchestre d'harmonie sous la direction bienveillante de leur chef d'orchestre. Le conservatoire salue la volonté commune de travailler de concert pour que vive la musique.

Harpe en Avesnois est associée avec le conservatoire depuis quelques années pour que cet instrument soit accessible au plus grand nombre. Le nombre important de harpes différentes fait la richesse de cet instrument. Harpe en Avesnois travaille activement pour que toutes les musiques jouées avec cet instrument soient le plus largement diffusées.



Les Amis des Orgues de Maubeuge est une association implantée au sein de l'église Saint Pierre Saint Paul depuis maintenant une trentaine d'années. Le partenariat entre nos deux entités est né d'une volonté conjointe de faire découvrir et démocratiser l'orgue. Considéré longtemps comme un instrument de musiques sacrées, il est intéressant d'avoir une autre approche. Pourquoi ne pas commencer par initier les plus jeunes à ce majestueux instrument.

« **Biennales de la danse** ». Depuis de nombreuses années, cette rencontre bisannuelle permet aux danseuses et danseurs du territoire de passer des épreuves de danse classique devant des membres de jurys professionnels reconnus. C'est toujours avec une passion et une immense joie, qu'après les épreuves, l'ensemble des participants montent sur une scène nationale telle que celle du théâtre du Manège.



Secteur 7. La danse sous toutes ses esthétiques permet aux danseurs de s'exprimer et de se rencontrer. C'est dans cette dynamique que grâce à ce partenariat, le conservatoire et la ville de Maubeuge ont pu accueillir les premiers interschool internationaux qui se sont déroulés dans l'auditorium avec la participation de la Belgique du Canada, du Danemark et de la France.

La médiathèque de Maubeuge est un lieu de rencontre des habitants. Depuis 2011, le conservatoire participe au Festival du livre jeunesse durant lequel se côtoient de nombreux professionnels du livre. C'est le travail conjoint avec les écrivains invités et les professeurs qui mettent en musique les histoires racontées au public. La médiathèque est également un lieu d'accueil de concerts dans lequel le conservatoire s'est implanté dès l'année 2022.



Le théâtre de chambre 232U est le partenaire central de la mise en œuvre de la spécialité théâtre au sein même du conservatoire. Lieu initial de créations artistiques pour des auteurs de spectacles, les travaux engagés dans le département théâtre ont permis d'accueillir de nouveaux publics tant élèves que spectateurs.

Le théâtre du Manège (scène nationale) s'associe au conservatoire pour que les élèves puissent aller à la rencontre de professionnels des arts de la scène que sont les musiciens, les danseurs, les acteurs, les circassiens. Ainsi, les élèves peuvent approcher les artistes d'aujourd'hui et partager leurs expériences. En 2023 le conservatoire a accueilli le spectacle contemporain « L'absolu » de la compagnie « Les choses de rien », lors du festival Itak.



Mais aussi des partenaires extérieurs nationaux et internationaux :



Le conservatoire royal de Liège. C'est avec grand plaisir que nous pouvons saluer la volonté commune d'un partenariat international qui permettra tant aux élèves de Liège qu'à ceux de Maubeuge de bénéficier des différentes possibilités que ce soit en termes de diffusions artistiques ou de pédagogie.

Le conservatoire national supérieur de Palerme s'est associé avec le conservatoire de Maubeuge pour permettre aux élèves de venir étudier en France dans le cadre du programme Erasmus. C'est une véritable construction collaborative des deux conservatoires qui démontre que la musique est et demeure un langage universel.



Enseignant du CNSMD de Paris. En 2022, c'est Monsieur Pierre-Henri XUEREB, professeur d'alto et de viole d'amour, qui a collaboré avec le conservatoire de Maubeuge pour apporter une nouvelle vision de la pédagogie instrumentale aux élèves et enseignants. Pour donner suite au succès remporté, d'autres projets et partenariats verront le jour.

Pédagogique

Le rayonnement, la brillance, ou l'éclat donne lieu à une aura de celui dont il émane. À partir du moment où un artiste entre en scène, tous les regards sont fixés sur lui. D'où l'impression perçue de ne faire qu'un avec l'acteur du spectacle. Qu'ils soient seul ou plusieurs, chacun des artistes apporte sa pierre pour que naisse la communion entre la scène et le public. C'est ce rayonnement que le conservatoire propose de développer pour ainsi rayonner par les artistes qui le composent.

Plaisir de jouer, plaisir de partager, plaisir d'échanger, plaisir de promouvoir son art, sa passion : acteurs participatifs, élèves, enseignants et personnels administratifs doivent travailler pour le bien-être commun et donner au conservatoire un rayonnement éclatant.

La société évolue, c'est pourquoi l'ensemble du corps enseignant recherche sans relâche de nouvelles compétences pédagogiques.

Un conservatoire influent est un conservatoire ouvert vers l'autre. C'est pourquoi chaque citoyen, quelles que soient sa situation sociale ou ses difficultés liées à un handicap visible ou invisible, pourra y trouver sa place.

Le nombre d'actions sur l'ensemble du territoire est source d'émulation au sein de la structure qui les propose. L'émergence d'idées et de constructions, de créations artistiques vient de cette émulation collective.

Qu'elles soient proposées dans des salles dédiées (l'auditorium ou la salle Ravel du conservatoire, la salle Sthrau, l'Atelier Renaissance, la Luna, l'église Saint-Pierre Saint-Paul, le Théâtre du Manège, pour citer uniquement celles de la collectivité), ou non comme le Zoo, les salles de sports, la médiathèque, les espaces publics ou les jardins du conservatoire sont autant de lieux d'émancipation qui s'offrent aux artistes du conservatoire par l'art de la scène.

Évolution des départements

Le fait que le conservatoire dispose en son sein de trois spécialités est un réel atout qu'il convient d'utiliser en encourageant leurs synergies.

En musique, les enseignements étaient jusqu'à présent plus souvent dirigés vers la musique classique. Il convient d'entrevoir d'autres formes de pratiques musicales, toutes étroitement liées entre elles.

La diversification de l'offre d'enseignement est un atout majeur. Le mélange des styles musicaux est source de créativité. Pour cela, il pourra être envisagé de créer un département de musique ancienne qui travaillerait en collaboration avec le département de musiques actuelles.

L'accueil des personnes en situation de handicap est une des priorités pour un conservatoire qui se veut tourné vers l'autre. Bien qu'un travail avec des structures spécialisées soit mis en place, l'ouverture d'une classe de Bao Pao, où chacun pourrait jouer une musique selon ses envies et sa sensibilité, trouvera aisément sa place au sein du conservatoire. Comme indiqué précédemment, la société évolue et le système technologique donne lieu à des perspectives de travaux innombrables. Le conservatoire pourra, selon l'évolution constatée, permettre aux musiciens de la classe de Bao Pao d'intégrer directement les ensembles de classes et les orchestres grâce à l'enregistrement des parties distinctes par le département des arts de la scène et du studio d'enregistrement.

En danse la création de session de Hip Hop est un plus pour l'établissement. Depuis 2023, les spectacles de danses commencent à être proposés non plus avec un accompagnement de bandes sons mais par des musiciens en direct. Il est envisagé que les ballets soient conçus avec tout ou grande partie de lien direct avec les musiciens pour que la scène soit vivante.

Pour aider les élèves danseurs à s'habituer à travailler avec un ou plusieurs musiciens, des accompagnements piano et percussions seront mis en place.

En théâtre, bien que le département soit nouveau, une évolution significative va être engagée afin de répondre aux attentes des familles.

Il est nécessaire de proposer progressivement des cours au jeune public. Une demande sans cesse croissante de ces publics, en recherche d'un établissement adapté et structuré dans l'approche de cette discipline, appelle le conservatoire à répondre à cette attente.

Chaque spécialité apporte une richesse, c'est pourquoi le conservatoire et l'ensemble des professeurs travaillent à dynamiser les différentes prestations en faisant dialoguer les pratiques artistiques. Au fil des années, les concerts, spectacles de danses ou scénettes habituelles seront couplées avec des spectacles regroupant au minimum deux esthétiques.

Rayonnement culturel

Le conservatoire est un établissement qui permet à chacun de s'émanciper grâce aux différentes actions menées sur le territoire, aux différentes esthétiques proposées et aux différents styles artistiques enseignés. Il est le garant que chacun trouve sa voie. Un élève souhaitant devenir artiste professionnel ou artiste amateur trouvera une équipe soucieuse d'être au plus proche de ses attentes et qui mettra tout en œuvre pour l'aider à atteindre ses objectifs. L'épanouissement par la musique classique, le jazz, le contemporain, le moderne est une des nombreuses possibilités qu'offre le conservatoire qui devra veiller à déceler les nouveaux artistes de demain.

Les actions actuellement menées doivent être amplifiées et soutenues. Un pôle supérieur avec des enseignants de conservatoires supérieurs pourra être envisagé.

Parce qu'un artiste travaille pour se produire, il conviendra de soutenir la démarche participative de chacun pour un accès accru aux salles de spectacles afin de s'habituer à la scène.

Un travail en collaboration avec des régisseurs de plateaux et de salles de spectacle pourra venir compléter la formation des élèves.

Le travail en transversalité déjà bien implanté au sein du conservatoire pourra permettre une lisibilité plus importante sur le territoire

Le partenariat avec l'Education nationale depuis de nombreuses années est un atout majeur dans la diversité des propositions. En 2023, les fables de la Fontaine mises en musique par le compositeur Yassen Vodénitcharov, ont permis aux élèves des classes élémentaires de découvrir la musique contemporaine. L'accueil chaleureux rencontré montre une ouverture significative dans l'approche possible de musiques méconnues du grand public.

Il est important de poursuivre les actions de création avec les différentes structures du territoire et de développer la création artistique par l'écriture et la conception de spectacles vivants ainsi que par le travail collaboratif avec des artistes invités en amont de leurs spectacles.

Rayonnement citoyen

La place de l'élève au centre de la pédagogie participative est engagée depuis longtemps par la création de cours de musique de chambre, d'ensembles de classes, d'ensembles de jazz, d'orchestres.

Les orchestres à l'école et les ateliers DEMOS ne font pas exception mais il est utile de dresser un bilan à la fin de chaque dispositif. Les élèves, une fois l'action arrivée à son terme, se retrouvent trop souvent sans continuité pédagogique. Il convient de trouver des leviers afin de créer un lien pour donner à chacun des élèves la possibilité de poursuivre son apprentissage dans les meilleures conditions. Des cours adaptés seront créés avec une approche fluide pour passer de l'oralité à l'écriture sans heurt.

Les élèves ayant terminé leur cursus ont la possibilité de créer leur propre univers artistique et, loin d'être seuls dans cette démarche, ils savent pouvoir compter sur l'équipe pédagogique du conservatoire pour leur apporter son analyse et son soutien.

Les liens intergénérationnels pourront être amplifiés. À l'heure actuelle le conservatoire met tout en œuvre pour que les personnes des différents quartiers se rencontrent. Des bilans réguliers montrent qu'il est parfois difficile d'inciter les personnes à aller à la rencontre de l'autre. Les missions du conservatoire et son rayonnement sont susceptibles, avec le temps, de gommer les différences territoriales.

Rayonnement social

À l'heure où les réseaux sociaux permettent une communication rapide et synthétique, il est important de veiller à la visibilité des actions du conservatoire face au flot continu d'informations circulant via ces nouveaux outils.

Il convient de repenser la politique de promotion des actions menées pour qu'elles soient la plus efficiente possible et lisible par tous. La génération actuelle, née avec le numérique, sait naviguer sur la toile et rechercher les informations qui les intéressent, mais qu'en est-il de celles qui n'ont pas crédit à ses yeux ? Comment trouver les clés de lecture pour susciter suffisamment de curiosité pour qu'un intérêt attire le regard ? Autant de questions qui méritent une attention particulière et qui seront un point important à travailler durant les années à venir.

Qu'en est-il des publics empêchés ? Personnes sans outils numériques, diglossiques, ou simplement en demande d'information se retrouvent parfois exclues de l'univers artistique que nous souhaitons promouvoir. Les seniors restés à l'ère du papier sont souvent en manque d'informations. Il importe de les aider à accéder aux outils de communication souvent en transformation tels que certains éditoriaux passés en abonnement numérique.

L'accessibilité au conservatoire est également un point de veille. Celui-ci est à ce jour adapté aux personnes à mobilité réduite et l'accès leur est facilité. Il en est de même pour l'ensemble des salles de diffusion artistique ou tous les espaces utilisés à cette fin.

Il convient de travailler sur une approche de terrain pour inciter les personnes des quartiers éloignés à se rendre aux différentes manifestations. Depuis la rentrée scolaire 2023, à la suite d'une étude et une réflexion du conseil pédagogique, des actions dans les quartiers ont été réalisées. Certes, les interventions en milieu scolaire existaient de longue date, ancrées sur le territoire, cependant, il apparaît que les familles rencontrent parfois des freins à accéder à la culture proposée par le conservatoire. C'est au travers de ces concerts et

prestations dans chaque quartier que les habitants accéderont plus aisément à ces actions. Cette initiative en devenir sera sujet à une étude annuelle afin de dresser un bilan au terme d'une période de cinq années.

L'accessibilité du conservatoire à toute personne désireuse de parfaire son éducation artistique rencontre notre ambition d'un enseignement de qualité. Autant il est aisé d'accueillir de nouveaux publics, autant il est plus exigeant d'inclure des élèves qui se destinent à une carrière professionnelle. Ces derniers doivent pouvoir trouver leur place au sein de l'établissement qui, sans devenir élitiste, se veut un lieu ressource de création artistique et d'une qualité d'enseignement du meilleur niveau sur le territoire.

Il est heureux de constater que le conservatoire de Maubeuge attire de nombreux partenaires extérieurs qui souhaitent travailler en étroite collaboration avec enseignants et élèves. Gages de qualité, ces partenariats actuels seront à conforter et d'autres à rechercher.

Conclusion et perspectives

Le conservatoire Marie-Alexandre Guénin est un établissement d'enseignement artistique classé par l'Etat depuis plus de 40 ans. Gage de qualité et de reconnaissance sur le territoire, il a su évoluer au rythme des changements ou modifications comportementales des élèves pour leur apporter un enseignement qualitatif.

À ce jour, l'établissement rayonne sur l'ensemble du territoire mais également en Belgique, pays limitrophe, dont un certain nombre d'élèves sont issus.

Le nombre de disciplines enseignées est en évolution afin de permettre à chacun de trouver sa place. La communion des arts engendre une dimension universelle et ouverte dans laquelle chacun peut venir chercher ce qu'il souhaite y trouver.

Le conservatoire, loin d'être un laboratoire, est et sera un lieu d'émergence créative où les acteurs citoyens de demain créeront la société de demain. C'est avec cette volonté d'ouverture, en mettant en valeur sa situation géographique et les offres pédagogiques qu'il propose, que l'établissement se voudra, à terme, un Conservatoire à Rayonnement Départemental.

*« Avoir la volonté d'universalité est une noble attitude pour un artiste »
Bernard WERBER*



Ville de Maubeuge

Conservatoire à Rayonnement Communal Agréé
Musique, Danse et Art Dramatique
Marie-Alexandre GUÉNIN

Règlement Intérieur



Délibération n° 140 / /2022 du 22 novembre 2022

Sommaire

Article 1	DÉNOMINATION -TUTELLE - MISSIONS	Page 3
Article 2	LE FONCTIONNEMENT	Page 3
Article 3	L'INSCRIPTION	Page 4
Article 4	LA DIRECTION	Page 5
Article 5	LES ENSEIGNANTS	Page 5
Article 6	LE CONSEIL PÉDAGOGIQUE	Page 6
Article 7	LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT	Page 7
Article 8	OBLIGATION DE RÉSERVE	Page 8
Article 9	L'ÉLÈVE	Page 8
Article 10	INSCRIPTION EN CLASSE À HORAIRES AMENAGÉS	Page 9
Article 11	RÈGLES D'USAGE	Page 10
Article 12	PHOTOCOPIE	Page 10
Article 13	LES INSTRUMENTS	Page 10
Article 14	DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES	Page 11
Article 15	APPROBATION DU RÈGLEMENT	Page 11

Règlement intérieur

Lors de l'inscription au conservatoire, chaque élève s'engage à respecter le présent règlement intérieur. Les parents ou représentants légaux prennent le même engagement pour leur(s) enfant(s). Chaque élève majeur ou parent reçoit un exemplaire du règlement intérieur au moment de la première inscription. Toute inscription vaut acceptation du règlement intérieur.

Article 1 : DENOMINATION - TUTELLE – MISSIONS

- 1.1 L'établissement est dénommé : Conservatoire à Rayonnement Communal Agréé de Musique, Danse et Théâtre« Marie-Alexandre Guénin » de Maubeuge.
- 1.2 Le C.R.C. est un service public municipal rattaché à la direction des Affaires Culturelles au sein des Politiques Municipales de Maubeuge. Administré par le Maire, il est placé sous l'autorité d'un directeur.
- 1.3 Le C.R.C. de Maubeuge est un établissement spécialisé dans l'enseignement de la musique, de la danse et du Théâtre. A ce titre, les cours qui y sont dispensés ont pour objectif de mener les élèves à une pratique amateur autonome de qualité. Il a également pour mission de permettre l'accès à un enseignement supérieur aux élèves qui en sont aptes et le désirent.

Article 2 : LE FONCTIONNEMENT

- 2.1 Le conservatoire fonctionne selon le calendrier scolaire
- 2.2 Les horaires d'ouverture du conservatoire sont fonction des activités pédagogiques qui s'y déroulent.
- 2.3 Les horaires d'ouverture du secrétariat sont :
 - Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
de 8h00 à 12 h30 de 13h30 à 19h00
 - Samedi matin de 8h30 à 12h00
- 2.4 Tout élève mineur souhaitant bénéficier du prêt d'une salle de travail durant les heures d'ouverture du secrétariat doit en formuler la demande par écrit signée par le responsable légal. Les attributions auront lieu en fonction de la disponibilité des lieux et des priorités d'utilisation.
- 2.5 L'élève bénéficiaire est intégralement responsable de la salle et de tout ce qu'elle contient. Si une quelconque détérioration était constatée à l'entrée, il est impératif de la signaler immédiatement au secrétariat. Il lui appartient de fermer la salle dès qu'il en sort puis de déposer la clé au secrétariat.
- 2.6 L'attribution du prêt d'une salle est nominative. Un élève ne peut accueillir d'autres personnes sans autorisation de l'administration.
- 2.7 Le conservatoire n'est responsable des élèves que pour la durée du temps de chaque cours.

- 2.8 Lors des manifestations qu'il organise, le conservatoire n'est responsable des élèves que durant leur prestation sur scène.
- 2.9 Le conservatoire est ouvert en priorité aux enfants. Les adultes peuvent cependant être admis, dans la limite des places disponibles.
- 2.10 Le conservatoire peut accepter des groupes ou ensembles extérieurs, associatifs ou non.
- 2.11 Toute demande d'autorisation d'utilisation des locaux doit être réalisée pour une période donnée avant chaque mise à disposition.
 - Toute demande doit être accompagnée d'une attestation d'assurance.
 - Toute dégradation des biens mobiliers ou -et immobiliers entraîne un arrêt immédiat de l'accord. L'emprunteur s'engage à faire procéder aux réparations ou remplacement de tout bien détérioré.
 - Les activités du conservatoire prévalent sur toute utilisation. En cas de nécessité, le conservatoire peut proposer l'utilisation d'une des salles restée vacante.
- 2.12 Toute demande de prêt de matériel doit être formulée par écrit à la direction du conservatoire.
 - Le demandeur est dès lors seul responsable des dommages causés au dit matériel emprunté. Il s'engage à son remplacement à l'identique ou de même valeur neuve en cas de détérioration constatée.
 - Le demandeur s'engage à fournir une attestation d'assurance couvrant la « responsabilité civile ».

Article 3 : L'INSCRIPTION

- 3.1 Les dates d'inscriptions et de réinscriptions au conservatoire font l'objet d'une communication locale par voie de presse et d'affichage. Les pré inscriptions ont lieu à la fin de l'année scolaire.
- 3.2 Les enfants peuvent être inscrits au conservatoire à partir de 4 ans pour l'activité d'éveil « musique et danse », à partir de 6-7 ans pour le cycle « découverte » (musique danse et instrument).
- 3.3 Tout élève non réinscrit en juin libère sa place pour un nouvel élève à la rentrée scolaire suivante.
- 3.4 La constitution définitive du dossier d'inscription est subordonnée à l'acquittement des droits d'inscriptions et à la production d'une attestation d'assurance couvrant la « responsabilité civile ». Pour l'éveil musique et danse et pour la danse, un certificat médical de non contre-indication devra être fourni chaque année.
- 3.5 Le montant des droits d'inscription pour l'année scolaire est fixé par arrêté.
- 3.6 Lors de la période d'inscription, le règlement s'effectue auprès de la régie du conservatoire, à l'ordre du trésor public.
- 3.7 Après le début des cours, aucun remboursement ne peut être accordé même en cas de démission ou de radiation d'un élève.

Article 4 LA DIRECTION

- 4.1 La direction est responsable de l'organisation des études, de l'action culturelle et artistique du conservatoire et de l'accompagnement de projets, en liaison étroite avec les élus municipaux et le conseil pédagogique chacun pour ce qui les concerne.
- 4.2 Elle assure les relations entre les enseignants, les parents d'élèves, les élèves, le secrétariat, le personnel d'entretien, les partenaires, les services de la mairie et les élus.
- 4.3 Elle fixe les dates et heures des contrôles, évaluations et examens de fin de cycle ainsi que le contenu des épreuves sur proposition des enseignants et en accord avec les exigences nationales.
- 4.4 Elle a, dans le cadre du contrôle continu, la possibilité d'assister au cours de tout élève afin de pouvoir formuler des observations utiles à la progression ou sur simple demande de l'enseignant.
- 4.5 Elle propose au Maire le recrutement de tout personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.
- 4.6 Elle propose les jours et heures de toutes les manifestations du conservatoire.
- 4.7 Elle nomme les membres du jury qu'elle préside lors des examens. Les avis formulés par le jury sont sans appel.

Article 5 : LES ENSEIGNANTS

- 5.1 Le personnel enseignant est recruté par Monsieur le Maire de Maubeuge sur proposition de l'équipe de direction du conservatoire et conformément aux dispositions réglementaires et statutaires en vigueur.
- 5.2 Exceptionnellement, les enseignants ont la possibilité de reporter leurs cours pour participer à des activités artistiques, après accord de la direction. Les demandes d'autorisation doivent être transmises au directeur du Conservatoire au moins 15 jours avant l'absence sollicitée, afin que les familles et les élèves soient informés dans des délais raisonnables des dates, lieux et horaires des reports de cours.
- 5.3 Les reports de cours sont proposés à la direction durant les périodes scolaires.
- 5.4 Tout enseignant ne pouvant assurer ses cours pour raisons médicales, est tenu de fournir un certificat médical dans le délai de 48 heures.
- 5.5 Les enseignants sont tenus d'assister aux réunions pédagogiques et activités du conservatoire les concernant (évaluations, examens, concours, auditions de leurs élèves).
- 5.6 Les enseignants proposent la présentation de leurs élèves aux examens de fin de cycle en fonction des délais accordés par le cursus et en tenant compte du projet personnel de chaque candidat. Ils assurent, au sein des cycles, la progression de leurs élèves, évaluée selon le mode du contrôle continu.
- 5.7 Ils ne peuvent délivrer aucun certificat ni aucune attestation à leurs élèves.

- 5.8 Ils sont responsables des élèves inscrits pendant la durée de leurs cours.
- 5.9 Ils sont responsables pendant la durée de leurs cours des locaux, instruments et matériels qu'ils utilisent. Tout incident devra être signalé à l'administration.
- 5.10 Ils assurent l'ordre et la discipline dans leur classe. Ils défèrent au directeur tout élève qui perturberait le déroulement de leur cours mais ne peuvent en aucun cas exclure un élève du conservatoire.
- 5.11 La ponctualité aux cours est de rigueur absolue. Les horaires fixés en début d'année doivent être scrupuleusement respectés.
- 5.12 Ils assurent le contrôle des présences et notifient toute absence sur la fiche navette prévue à cet effet. Celle-ci doit rester dans l'enceinte de l'établissement. Les absences seront notifiées aux parents par le secrétariat de l'établissement.
- 5.13 Ils sont responsables des évaluations trimestrielles de leurs élèves et s'engagent à les mettre à jour dans le logiciel Imuse avant chaque fin de période.
- 5.14 Les activités publiques du conservatoire sont conçues dans un but pédagogique et de rayonnement. Auditions, concerts, animations spectacles dans ou hors les murs font partie intégrante du service. Les enseignants concernés sont tenus d'apporter leur concours à ces manifestations.
- 5.15 Pour toute demande de report de cours, les enseignants complètent une fiche spécialement conçue à cet effet, précisant les motifs de la demande, les dates des reports, les jours, horaires et salles de cours réservées. Les enseignants doivent obligatoirement attendre l'avis et la réponse du directeur avant de s'absenter.
- 5.16 Tout report de cours autorisé à l'enseignant doit impérativement être porté par ce dernier à la connaissance des parents sur le carnet de liaison.

Article 6 : LE CONSEIL PÉDAGOGIQUE

- 6.1 Le conseil pédagogique est une instance de concertation interne à l'établissement.
- 6.2 Il est composé de l'équipe de direction et des responsables de départements élus à l'unanimité par leurs membres.
- 6.3 Il intervient sur les projets pédagogiques et traite plus généralement de toute question d'ordre pédagogique.
- 6.4 Il participe à l'élaboration et l'évolution du règlement des études du conservatoire. Il peut le modifier le cas échéant.
- 6.5 Les membres qui le constituent rendent compte des travaux de concertation effectués lors des réunions de département.
- 6.6 Il se réunit autant que de besoin et au moins trois fois par an sur convocation du directeur.

Article 7 : LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

- 7.1 Ce conseil est une instance de concertation dans tous les domaines de la vie du conservatoire: pédagogique, culturel, administratif et technique. Sa finalité est de structurer les relations entre les différents partenaires.
- 7.2 Composition du conseil d'établissement :
- le Maire ou son représentant, en qualité de président,
 - un représentant de la direction générale,
 - l'équipe de direction du conservatoire,
 - au moins deux représentants du corps enseignant
 - au moins deux représentants des parents d'élèves
 - au moins deux représentants des élèves.
- 7.3 Fonctionnement : Le conseil d'établissement se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président sous quinzaine, et en cas de nécessité, sur présentation d'un tiers de ses membres, adressée au président, ou sur demande de l'équipe de direction.
- 7.4 Ce conseil étudie les projets présentés par la direction ou par ses membres. Il est informé des budgets de fonctionnement et d'investissement du conservatoire. Il prend acte du projet pédagogique et de ses éventuelles modifications, il étudie les problèmes disciplinaires des élèves.
- 7.5 L'ordre du jour est proposé par la direction et communiqué aux membres au moins une semaine à l'avance. Les éventuelles questions des membres doivent être déposées de façon à respecter ces délais.
- 7.6 Le président du conseil peut faire appel à une ou des personnalités extérieures sur proposition d'un membre du conseil, selon les questions inscrites à l'ordre du jour.
- 7.7 Les comptes rendus des conseils sont transmis au président et à l'ensemble des membres.

Article 8 : OBLIGATION DE RÉSERVE

- 8.1 La direction, les enseignants, le personnel administratif, technique et de service sont soumis chacun en ce qui les concerne, à l'obligation de réserve et de discrétion, pour tout ce qui se rapporte à leur activité professionnelle et aux informations dont ils auraient connaissance dans le cadre de cette activité.

Article 9 : L'ÉLÈVE

- 9.1 L'élève s'engage à suivre avec assiduité tous les cours désignés comme obligatoires par le règlement intérieur et le règlement des études. C'est une des conditions de la réussite et de garantie de poursuite d'études au sein de l'établissement.

- 9.2 Toute absence devra être justifiée et signalée au secrétariat du conservatoire.
- 9.3 Tout élève doit tenir compte lors de son inscription ou sa réinscription du travail que suppose son niveau d'études, conformément au règlement des études.
- 9.4 Les élèves inscrits dans un cycle sont tenus de se présenter aux examens sous peine de voir leur inscription devenir caduque.
- 9.5 Tout élève souhaitant s'inscrire en parcours libre doit au préalable en faire une demande écrite à la direction.
- 9.6 L'inscription en parcours libre est soumise à l'obtention du diplôme de fin de deuxième cycle en Formation musicale et instrumentale.
- 9.7 Pour les élèves inscrits en parcours libre ou pour les élèves adultes, les modalités d'évaluation seront définies lors de l'inscription en concertation avec le professeur référant.
- 9.8 Les activités publiques du conservatoire sont conçues dans un but pédagogique et de rayonnement. Auditions, concerts, animations, spectacles dans ou hors les murs font partie intégrante de la scolarité. Les élèves concernés sont tenus d'apporter leur concours à ces manifestations.
- 9.9 Le comportement et l'attitude de l'élève dans l'enceinte du conservatoire et au cours des activités qui lui sont proposées doivent être irréprochables. Tout écart de conduite sera notifié par un avertissement de discipline. Le cumul de trois avertissements sur l'année peut entraîner une radiation de l'établissement.
- 9.10 Les élèves adultes désireux de pratiquer la musique peuvent s'inscrire aux même cours de formation musicale que les élèves d'âge scolaire ou intégrer un cours adulte de leur niveau.
- 9.11 Tout élève désireux de pratiquer un deuxième instrument doit en faire la demande écrite et soumise à résultat dans la première discipline, à approbation des enseignants et de la direction. La pratique de deux instruments polyphoniques est possible en fonction des places disponibles.
- 9.12 Tout élève inscrit cours d'instrument polyphonique de type piano, harpe guitare ainsi qu'en cours de percussion ou (et) batterie, s'engage à posséder un instrument personnel loué ou propre préconisé par l'enseignant de la discipline.
- 9.13 Tout élève qui, de l'avis du professeur, ne fournirait pas de résultats probants par manque de travail ou (et) d'assiduité, pourra faire l'objet d'un avertissement ou d'une orientation vers une autre discipline.

Article 10 : INSCRIPTION EN CLASSE A HORAIRES AMÉNAGÉS

10.1 Inscription :

Les élèves désirant entrer dans une classe à horaires aménagés, après dépôt d'un dossier d'inscription dans les délais impartis, doivent passer un entretien d'aptitude ayant pour but d'évaluer principalement leur motivation. Ceux-ci ont lieu au cours du troisième trimestre de l'année scolaire précédente. Aucun élève n'est dispensé de ce test, y compris ceux qui auraient déjà été intégrés dans un cursus Classes à Horaires Aménagés d'un autre établissement d'enseignement artistique.

10.2 Admission :

L'admission est prononcée après délibération d'une commission qui comprend des représentants de l'Éducation nationale, du C.R.C. et des représentants des parents d'élèves. Pour les élèves admis en CHAM, un règlement sur le fonctionnement des études leur sera remis. Les élèves non admis en CHAM suite à la décision de la commission peuvent, éventuellement (selon les résultats) poursuivre leur scolarité au Conservatoire ; ceci ne les dispense pas de remplir toute formalité utile auprès des responsables de l'Éducation nationale.

10.3 Le fonctionnement général des CHAM se réfère aux textes officiels publiés par les ministères de l'Éducation nationale, de la Culture et de la Communication.

10.4 Les élèves admis en CHAM sont soumis aux mêmes règles que tout élève inscrit au conservatoire selon l'article 9 du présent règlement. Tout manquement pourra entraîner une radiation du conservatoire.

10.5 Tout élève inscrit en CHAM désireux de quitter le dispositif doit en faire la demande au préalable à la direction de l'établissement scolaire et du conservatoire en exposant clairement les motifs permettant aux administrations de valider ou non sa décision.

Article 11 :RÈGLES D'USAGE

11.1 Les parents sont tenus d'accompagner leurs enfants jusqu'à la salle de cours et de s'assurer de la présence d'un professeur. Ils viennent les chercher dès le cours achevé dans l'enceinte du C.R.C.

11.2 Les parents sont invités à consulter les informations figurant dans le hall d'entrée.

11.3 Les parents sont informés de l'absence d'un professeur par affichage et, dans la mesure du possible, par un appel téléphonique ou par courriel pour éviter le déplacement.

11.4 Les parents sont responsables des dégradations commises par les élèves aux locaux, mobiliers, instruments et matériels du conservatoire. Toute dégradation fera l'objet d'un dédommagement par l'élève ou son représentant légal s'il est mineur. Le montant du dédommagement sera fixé par la commune.

11.5 Les rencontres avec la direction et/ou les professeurs se font sur rendez-vous pris auprès du secrétariat : 03 27 65 51 11

Article 12 : PHOTOCOPIE

12.1 Dans un lieu public, l'usage de la photocopie d'œuvres éditées illégal (loi du 1er juillet 1992, relative au code de la propriété intellectuelle) : tout élève est tenu de se procurer dans les meilleurs délais les méthodes et partitions demandées par les professeurs.

12.2 La Ville de Maubeuge dégage toute responsabilité vis-à-vis des élèves trouvés porteurs de photocopies qu'ils auront eux-mêmes réalisées.

Article 13 : LES INSTRUMENTS

- 13.1 La première année instrumentale n'étant parfois qu'une année de découverte, un instrument peut être loué, en fonction du parc dont dispose le conservatoire.
- 13.2 La durée de la location peut être étendue pour une année supplémentaire si aucune demande n'est formulée par un nouvel élève.
- 13.3 Une redevance annuelle est exigée. Les tarifs sont fixés par arrêté. Le règlement s'effectue auprès de la régie du conservatoire, à l'ordre du trésor public.
- 13.4 Un engagement écrit et un certificat d'assurance couvrant le matériel emprunté seront exigés, contre remise de l'instrument.
- 13.5 Le conservatoire n'est pas responsable des dommages que les instruments utilisés par les élèves pourraient encourir quels que soient les lieux ou circonstances de leur utilisation.

Article 14 : DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

- 14.1 Aucun élève ou parent d'élève n'est censé ignorer le règlement intérieur du conservatoire à rayonnement communal fourni lors de l'inscription, consultable au secrétariat et sur le site de la collectivité
- 14.2 Le ou les représentants légaux de l'élève mineur et (ou) élève majeur, acceptent, de part la signature d'un contrat de cession de droit à l'image, l'utilisation des clichés effectués à des fins de promotions culturelles et sociales.
- 14.3 Aucun parent d'élève n'est autorisé à pénétrer dans les salles de cours sauf invitation expresse de l'enseignant ou de la direction.
- 14.4 Le personnel du C.R.C. est chargé de son exécution.
- 14.5 Le conservatoire et la Ville de Maubeuge ne sont pas responsables des sommes d'argent, objets et vêtements perdus ou volés dans les locaux de l'établissement ou ses annexes (salle de cours, studios de danse, vestiaires...)
- 14.6 L'administration municipale se réserve le droit de changer ou de compléter ce règlement à tout moment qu'elle jugera nécessaire et opportun.

Article 15 : APPROBATION DU RÈGLEMENT

- 15.1 Le présent règlement intérieur du Conservatoire a été approuvé par délibération du Conseil Municipal de la Ville de MAUBEUGE, le 22/11/2022.

Conservatoire à Rayonnement
Communal Musique, Danse, Art-
dramatique

Marie-Alexandre GUENIN

Règlement des Études



MARIE-ALEXANDRE GUÉNIN

MUSIQUE • DANSE • ART DRAMATIQUE

Toute correspondance
est à adresser à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place du Docteur Pierre-Forest
BP 80269
59607 Maubeuge Cedex
Tél. 03 27 53 75 75
Fax 03 27 53 75 00

Délibération n° 139 /2022 du 22 novembre 2022

Règlement des Études - Conservatoire Marie-Alexandre Guénin de Maubeuge

Page 1 sur 44

SOMMAIRE

INTRODUCTION	P. 3
INFORMATIONS GÉNÉRALES	P. 4
DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES	P. 8
• Schéma des études	P. 8
• Disciplines enseignées	P. 9
• Éveil, initiation	P. 10
• Schéma des études musicales	P. 11
• Spécialités Musique	P. 12
• Schéma des études chorégraphiques	P. 17
• Spécialité Danse	P. 18
• Schéma des études Théâtre – Art dramatique	P. 23
• Spécialité Théâtre	P. 24
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU CONSERVATOIRE		
• Cursus spécifiques	P. 27
1. Chant lyrique	P. 27
2. Culture musicale	P. 31
3. Jazz	P. 32
4. Musiques actuelles	P. 36
5. Informatique musicale	P. 40
6. Musique de chambre	P. 41
7. Accueil des personnes en situation de handicap	P. 42
• Les Classes CHAM, CHAD, CHAT	P. 43
• Le « Hors cursus » ou Parcours libre	P. 44

INTRODUCTION

Le Conservatoire Marie-Alexandre GUÉNIN de Maubeuge est un service de la collectivité territoriale au service de la population. Il propose à la population un enseignement de qualité selon des règles régies conjointement par les Schémas Pédagogiques Nationaux d'Orientation Pédagogique (SNOP) ainsi que la charte de l'enseignement spécialisée en danse, musique et théâtre. Il a pour mission d'enseigner un art musical, chorégraphique et ou théâtral selon les appétences de chacun dans une concorde visant le bien-être et l'émancipation de tous. À cette fin, il importe que chaque artiste veille au respect des règles éditées dont la signature de tout dossier d'inscription vaut pour acceptation du présent règlement.

Le directeur du conservatoire s'appuie sur l'équipe pédagogique afin d'organiser les études musicales, chorégraphiques et théâtrales dans le cadre défini par les politiques territoriales et nationales.

Le conservatoire se veut novateur en matière de proposition, c'est pourquoi chaque citoyen pourra, quelle que soit sa condition, intégrer ses rangs. Un référent « handicap », assisté d'un psychologue spécialisé, saura aider chaque élève dans sa pratique artistique. Tout comme, chaque élève inscrit pourra tutoyer les métiers des arts scéniques ainsi que l'informatique musicale.

Ainsi, par l'apprentissage de la musique, la danse, le théâtre, les musiques actuelles, et par le biais d'un enseignement spécifique dispensé au sein de notre établissement, chaque enfant, adolescent ou adulte pourra s'épanouir et se construire pour une meilleure intégration dans notre société au contact des arts.

Jérôme Arboucalot,
Directeur

Ce règlement des études se voudra libre d'accès sur le site : « <https://ville-maubeuge.fr/le-conservatoire-marie-alexandre-guenin/> » et consultable sur simple demande au conservatoire.

Ce document s'appuie sur les textes en vigueur :

- La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (2001)
- Le schéma national d'orientation pédagogique pour l'enseignement la danse (2001)
- Le schéma national d'orientation pédagogique pour l'enseignement de la musique (2008)
- Le schéma national d'orientation pédagogique pour l'enseignement du théâtre (2005)

Extrait de la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (2001)

« *L'éducation artistique est le premier vecteur de la démocratisation culturelle. Elle permet de former le sens esthétique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers le plaisir de l'expérimentation et la connaissance d'œuvres de référence* ».

RAPPEL

L'inscription au conservatoire Marie-Alexandre GUÉNIN vaut pour acceptation du règlement intérieur et du présent règlement des études de l'établissement.

INFORMATIONS

Engagement

L'inscription au conservatoire se veut libre de choix, cependant elle implique un engagement de chaque élève en termes d'assiduité, de travail personnel régulier et d'écoute des conseils pédagogiques prodigués par le corps enseignant.

En cas d'absence, l'élève devra se renseigner sur les contenus des cours collectifs manqués.

Chaque inscription est recevable pour une année scolaire. Toute poursuite est soumise à la validation de la direction sur les conseils des enseignants.

Guide pratique à destination des parents

Comment travailler l'instrument avec son enfant : petit guide en sept points

Vous êtes parent d'un enfant qui débute l'apprentissage d'un instrument et vous vous demandez comment faire pour l'accompagner à la maison ? Voici notre feuille de route en sept conseils, à pratiquer sans modération.

Vous vous souvenez encore de la grande solitude ressentie au début de l'année, lorsque le professeur d'instrument de votre enfant vous a conseillé de « *travailler l'instrument avec votre enfant à la maison* » ?

Comment dire... le trombone n'est pas votre tasse de thé, et la notion de solmisation ne vous laisse qu'un vague souvenir. Et puis quoi encore, à neuf ans il peut bien répéter ses double-croches tout seul, quand même...

Détrompez-vous. De même que, quand il était tout petit, vous lui avez fait découvrir *Pierre et le loup* ou *Le Carnaval des animaux*, c'est grâce à vous que sa passion pour la musique pourra durer. Musicien ou pas, vous savez que l'apprentissage de la musique demande du temps, et passe par de nombreux obstacles qui peuvent vite décourager votre enfant.

Si votre petit musicien est en confiance avec son professeur, c'est à vous d'assurer la suite. La première chose à faire, c'est de créer un cadre motivant à la maison. « *Votre enfant n'est pas né musicien, il le devient par son éducation* », explique **Robert Cutietta**, auteur de l'ouvrage *Raising musical kids* (Eduquer les enfants musiciens). « *Les enfants apprécient les domaines qu'affectionnent leurs parents. Si la musique fait partie de votre vie et que vous lui accordez de l'attention, votre enfant la valorisera aussi* ».

Il arrive souvent que lorsque l'enfant commence à jouer d'un instrument, il soit attiré par la nouveauté et se mette volontiers à répéter ses exercices à la maison. Mais cet enthousiasme faiblit au fur et à mesure qu'une routine s'installe et que les difficultés se multiplient. C'est là que vous pouvez jouer un rôle très important : en instaurant une régularité et en lui faisant comprendre que travailler son instrument passe par les étapes difficiles pour arriver à un résultat, un équilibre délicat entre l'effort nécessaire à fournir et le plaisir de s'écouter jouer un morceau. Plus facile à dire qu'à faire ?

Voici comment prendre le taureau par les cornes, en sept conseils :

1. Instaurez la régularité

Si votre emploi du temps le permet, réservez à l'instrument une petite demi-heure en fin de journée, dans la mesure du possible tous les jours. Cela dit, restez à l'écoute de votre enfant : la musique peut trouver sa place juste après l'école, ou parfois au début de la journée, comme en témoignent certains parents. Plus l'enfant est jeune, plus vous aurez besoin d'adapter la durée de la séance musicale. Ne soyez pas rigide : ce créneau doit être un moment partagé entre plaisir et travail, en fonction de la fatigue de votre enfant. Commencez par exemple par l'inviter à rejouer les morceaux qu'il connaît déjà. Vous pourrez repérer les difficultés et sélectionner les éléments que vous travaillerez avec lui ensuite. Mais cette première étape permettra à votre enfant de s'échauffer et de se "mettre en condition" pour travailler.

2. Donnez des consignes claires

Une fois la difficulté repérée, revenez dessus. Isolez quatre mesures sur lesquelles vous souhaitez travailler et expliquez clairement l'objectif à atteindre. A la place de « *Pourrais-tu jouer cela trois fois ?* », optez plutôt pour « *Essaye d'enchaîner les quatre mesures dans un rythme régulier.* » Ne cherchez pas à corriger tous les paramètres d'un coup, hiérarchisez : les bonnes notes et le rythme d'abord, la position, le phrasé et l'articulation ensuite, et les nuances lorsqu'il est un peu plus à l'aise. Plus l'enfant est jeune, plus il faut varier le type de travail proposé. Si vous voyez que tous les paramètres ne rentrent pas tout de suite, laissez-en pour demain.

3. Pensez à la musique

Si vous attaquez un déchiffrage, ayez en tête que de déchiffrer un morceau sans l'entendre constitue pour un enfant un exercice à la fois complètement abstrait et très pénible, il avancera de note en note sans se rendre compte où il va. Il est donc important qu'il l'entende avant de s'y mettre. Si vous en avez les compétences, jouez-le-lui, sinon, certaines méthodes fournissent le C.D. avec les morceaux enregistrés. Si cela n'est pas le cas avec la méthode choisie par son professeur, n'hésitez pas à lui demander de l'aide. Peut-être pourra-t-il enregistrer, en amont, les morceaux qu'il programme de travailler avec votre enfant au cours de l'année. Cela facilitera énormément les choses pour votre enfant, y compris sur le plan de la motivation.

4. Récompensez les efforts

Trouvez un moyen d'introduire de petites récompenses, surtout pendant les périodes de gros coups de mou. Si votre enfant est collectionneur de cartes ou de stickers, cela

peut être un bon moyen de l'encourager une fois un objectif atteint. Vous pouvez aussi instaurer un système de points à accumuler au cours de la séance, couronnés par une récompense que votre enfant aura choisie et qui ne doit pas forcément être lié à la musique (dessin animé, jeu de société...). N'oubliez pas d'encourager l'effort et non pas le résultat ! Bien évidemment, une fois que votre enfant a atteint les objectifs déterminés avec lui pour la séance, n'oubliez pas de le féliciter.

5. Transformez votre salon en salle de concert

Dans le registre des valorisations, ne tablez pas uniquement sur l'audition publique programmée dans six mois. Provoquez les petits concerts entre copains ou en famille. Si vous pratiquez d'un instrument, vous pouvez chercher des répertoires à jouer avec votre enfant. Les musiques des dessins animés sont accessibles en versions adaptées pour débutants, mais ne négligez pas non plus les répertoires "accessibles" de grands compositeurs. Si vous n'êtes pas musicien, des petits concerts entre copains, avec les morceaux qu'ils apprennent en classe, feront très bien l'affaire. Mais jouez le jeu : scénarisez un vrai concert, avec un programme griffonné sur des dépliants, le vrai public, une scène...et une vraie sortie des artistes, avec le goûter à la clé !

6. Mettez à contribution votre tablette

Faites des nouvelles technologies votre allié, même dans l'approche classique du travail de l'instrument. En fonction de l'instrument que joue votre enfant, il existe aujourd'hui de multiples applications adaptées à différents niveaux de la pratique instrumentale. Elles peuvent vous permettre d'élargir le répertoire sur les mélodies que votre enfant peut facilement jouer, comme les thèmes des dessins animés ou des films. Ou encore celles qui permettent de travailler la théorie musicale à travers les jeux. Vous pouvez aussi tout simplement mettre à contribution votre téléphone portable pour enregistrer votre musicien pendant qu'il joue. Il gagnera à la fois en confiance et en autonomie et il pourra se rendre compte par lui-même de ce qui lui pose problème, mais aussi de toutes les petites victoires dont il est capable au fur et à mesure que le travail avance. Encore une fois, c'est le cheminement qui est important, et non le résultat, et le fait de multiplier les retours rendra le cheminement plus amusant !

7. Incitez votre enfant à jouer avec son instrument

N'oubliez pas qu'un instrument est tout d'abord une source sonore riche pour un enfant, au-delà du répertoire qui lui permet de franchir les étapes et acquérir une certaine technicité. L'improvisation peut être un bon moyen pour votre enfant d'aborder son instrument comme un jouet. C'est un formidable moyen de stimuler sa créativité, d'apprendre à s'écouter et d'explorer toutes ses possibilités sonores. Guidez-le en lui donnant des idées des sons à rechercher : on ne se rend pas toujours compte qu'un enfant ne sait pas qu'un violon, cela ne se joue pas uniquement avec un archet et que la pédale sur un piano ne sert pas à jouer plus vite ! L'improvisation peut en effet être ritualisée de façon à marquer la fin d'une séance de travail de façon ludique.

Si tout cet investissement vous semble insurmontable, dites-vous bien qu'il ne durera qu'un temps. Une fois les bonnes habitudes acquises, vous pourrez souffler un peu

avant la prochaine étape : l'adolescence, qui vous mettra face à de nouveaux défis et que nous traiterons dans un prochain article...

Pratiques collectives, tous cycles

Par les réalisations qu'elles génèrent, les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage. Pour les élèves instrumentistes, principalement les instruments d'orchestres à cordes ou symphonique ou d'harmonie, l'affectation est faite par la direction du conservatoire et prévaut sur toute autre considération.

La pratique collective doit être effectuée en regard de la dominante et de son genre musical.

Auditeur libre

Tout élève majeur et de niveau suffisant peut demander à participer aux classes d'ensembles et/ou des orchestres. Il s'engage à suivre avec assiduité les cours d'ensemble selon le calendrier des répétitions fixé en début d'année. Il peut être autorisé à suivre en « auditeur libre » l'ensemble des cours dispensés, après avis des enseignants concernés. L'élève ainsi nommé n'est pas évalué, ne participe pas au cours.

Stages ou Ateliers

Au cours d'une année scolaire, le conservatoire peut proposer des stages ou ateliers avec des artistes en résidence, partenaires ou établissements. Ils suivent les orientations du conseil pédagogique.

Les ateliers et stages sont ouverts à tous, quels que soient l'âge et le parcours artistique accompli. Cependant la direction se réserve le droit de limiter le nombre de participants afin que chacun profite des enseignements prodigués par l'artiste ou la compagnie invités.

Chaque participation à une action pédagogique sera mentionnée dans le dossier de l'élève et participera à son évaluation dans le cadre du contrôle continu.

Parcours Adultes

Ce parcours s'adresse à toute personne motivée qui souhaite débiter une pratique artistique ou la reprendre après une période d'interruption plus ou moins longue.

Un élève devenu majeur et souhaitant intégrer ce dispositif devra justifier son niveau de formation musicale par la présentation d'une copie de son diplôme de fin de deuxième cycle.

La définition d'un projet personnel devra être établie et la durée nécessaire à sa réalisation définie. L'engagement de l'élève durant la première année déterminera la poursuite ou l'arrêt du parcours après avis de l'équipe pédagogique du conservatoire.

Toute évaluation peut se dérouler devant un jury constitué du conseil pédagogique et du professeur référent ou devant un public lors d'un concert ou spectacle. À l'issue de cette année probatoire, l'élève, s'il est autorisé à poursuivre, bénéficiera d'un cycle de quatre années de formation. Selon le niveau atteint, et en accord avec le professeur, il lui sera possible d'envisager la présentation à un examen de fin de cycle. Tout élève refusant de se présenter à un examen demandé renonce de fait à toute possibilité de poursuivre ses études au sein de l'établissement.

Le présent règlement des études ne fait pas état de toutes les particularités propres à chaque discipline.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

SCHÉMA DES ÉTUDES MUSICALES, CHORÉGRAPHIQUES THÉÂTRALES

SCHEMA GÉNÉRAL DES ÉTUDES							
	ÉVEIL - INITIATION	CYCLE 1		CYCLE 2		CYCLE 3	
			Durée: 3 à 5 ans	Évaluation de fin de cycle	Durée: 3 à 5 ans	Obtention du brevet d'études musicales (BEM)	Durée: 2 à 4 ans
MUSIQUE	Optionnel: durée 1 à 2 ans						
DANSE	Optionnel: durée 1 à 2 ans	Durée: 2 à 4 ans	Évaluation de fin de cycle	Durée: 2 à 4 ans	Obtention du brevet d'études chorégraphiques (BEC)	Durée: 2 à 4 ans	Obtention du certificat d'études chorégraphiques (CEC)
	Optionnel: durée 1 an	Durée: 1 à 3 ans	Évaluation de fin de cycle	Durée: 1 à 3 ans	Obtention du brevet d'études musicales (BET)		

DICISPLINES ENSEIGNÉES

Trois spécialités sont proposées :

- **Musique**
- **Danse**
- **Théâtre**

MUSIQUE :

Départements pédagogiques selon disciplines :

Département	Disciplines
Bois	Hautbois - Flûte traversière - Flûte à bec – Clarinette Saxophone -Basson
Cuivres	Trompette/Cornet -Cor d'harmonie – Trombone – Tuba/Saxhorn/Euphonium
Instruments polyphoniques	Piano – Guitare classique - Harpe
Voix	Chant lyrique – Chant choral
Musiques actuelles - Musiques amplifiées	Chant - Guitare – Guitare basse – Claviers - Batterie
Jazz	Piano – instruments à cordes – Instruments à vents – Guitare – Guitare Basse – Batterie
Érudition – Formation musicale	Culture musicale (Analyse et histoire de la musique) – Éveil musical – Parcours découverte – Éveil – Formation musicale
Pratique collectives	Ensembles - orchestres (détail ci-dessous) – Chant choral
Ensembles dirigés	Ensemble de flûtes – Ensemble de clarinettes – Ensemble de saxophones – Ensemble de guitares – Ensemble de harpes – Ensemble de violoncelles - Ensembles instrumentaux à cordes – Orchestres à cordes - Orchestres d'harmonie – Ensemble de percussions – Ensemble Jazz – Big Band
Ensembles non dirigés	Musique de chambre (toutes esthétiques) – Petites formations Musiques actuelles ou jazz
Arts scéniques	Informatique musicale – Musique Assistée par Ordinateur – Création musicale – Captation audio et vidéo – Régie son et lumière

DANSE :

Trois esthétiques chorégraphiques sont proposées :

- Classique
- Contemporaine
- Jazz

Il convient d'ajouter des disciplines théoriques :

Formation musicale danseur – Culture chorégraphique – Théâtre (en option)

Des stages ou formations d'autres esthétiques chorégraphiques peuvent être proposés durant l'année scolaire.

THÉÂTRE :

Cursus unique proposé en théâtre avec approche de l'ensemble des techniques du théâtre

- Texte – improvisation – transversalité inter-discipline : musique, danse...

L'enseignant principal d'un élève veille à une cohérence de son cursus en concertation avec le coordinateur de département et la direction notamment en ce qui concerne les pratiques collectives.

ÉVEIL – INITIATION

Objectifs :

Dès l'âge de cinq ans, les enfants peuvent participer de façon hebdomadaire à une séance d'éveil musical. Les activités sensorielles, corporelles et vocales qui s'y déroulent privilégient le développement de la sensibilité du jeune enfant.

Elles ont aussi pour but d'aiguiser sa curiosité, de favoriser l'acquisition d'un vocabulaire adapté, de former le plus tôt possible son oreille et de développer son imaginaire.

Tout au long de cette phase d'éveil, la pratique de groupe sera largement privilégiée et la notion de jeu omniprésente. La finalité de l'éveil est de favoriser les conditions qui peuvent d'aborder par la suite des activités musicales plus spécialisées, qu'elles soient vocales ou instrumentales.

L'évaluation pour cette activité n'est pas formalisée.

Tableau récapitulatif :

NIVEAU SCOLAIRE	MUSIQUE - DANSE		THÉÂTRE
Éveil musical, corporel et sensoriel			
GSM	Éveil artistique adapté au rythme de l'enfant et à son évolution : 45 minutes		
INITIATION			
	MUSIQUE	DANSE	
CP	Éveil 2 : Parcours découverte	Initiation : 0h45	
CE1	Initiation instrumentale	Initiation : 1h00	
6ème			Initiation

La découverte instrumentale ou « Parcours découverte » :

Objectifs :

Cette activité n'est pas un enseignement ni même un pré-enseignement mais bel et bien un temps donné à l'enfant pour que son choix d'orientation futur soit fondé sur une expérience vécue.

Il a pour but d'aider l'enfant dans le choix d'un instrument. Beaucoup n'ont eu l'occasion de voir, d'entendre et de toucher les divers instruments proposés et ils s'orientent souvent vers un instrument connu par les membres de leur famille sans réelle appétence pour celui-ci.

Le dispositif permet ainsi à chacun-e de choisir un instrument fait pour lui-elle.

Organisation du parcours découverte :

Les enfants inscrits en deuxième année d'éveil bénéficieront d'un parcours de découverte instrumentale. Tout au long de l'année, par petits groupes de deux ou trois, ils se familiariseront avec plusieurs instruments issus des différentes familles d'instruments.

Les séances sont encadrées par un professeur spécialiste de l'instrument. Elles s'articulent autour de l'expérimentation pratique, de moments d'écoute, de période de jeu collectif...

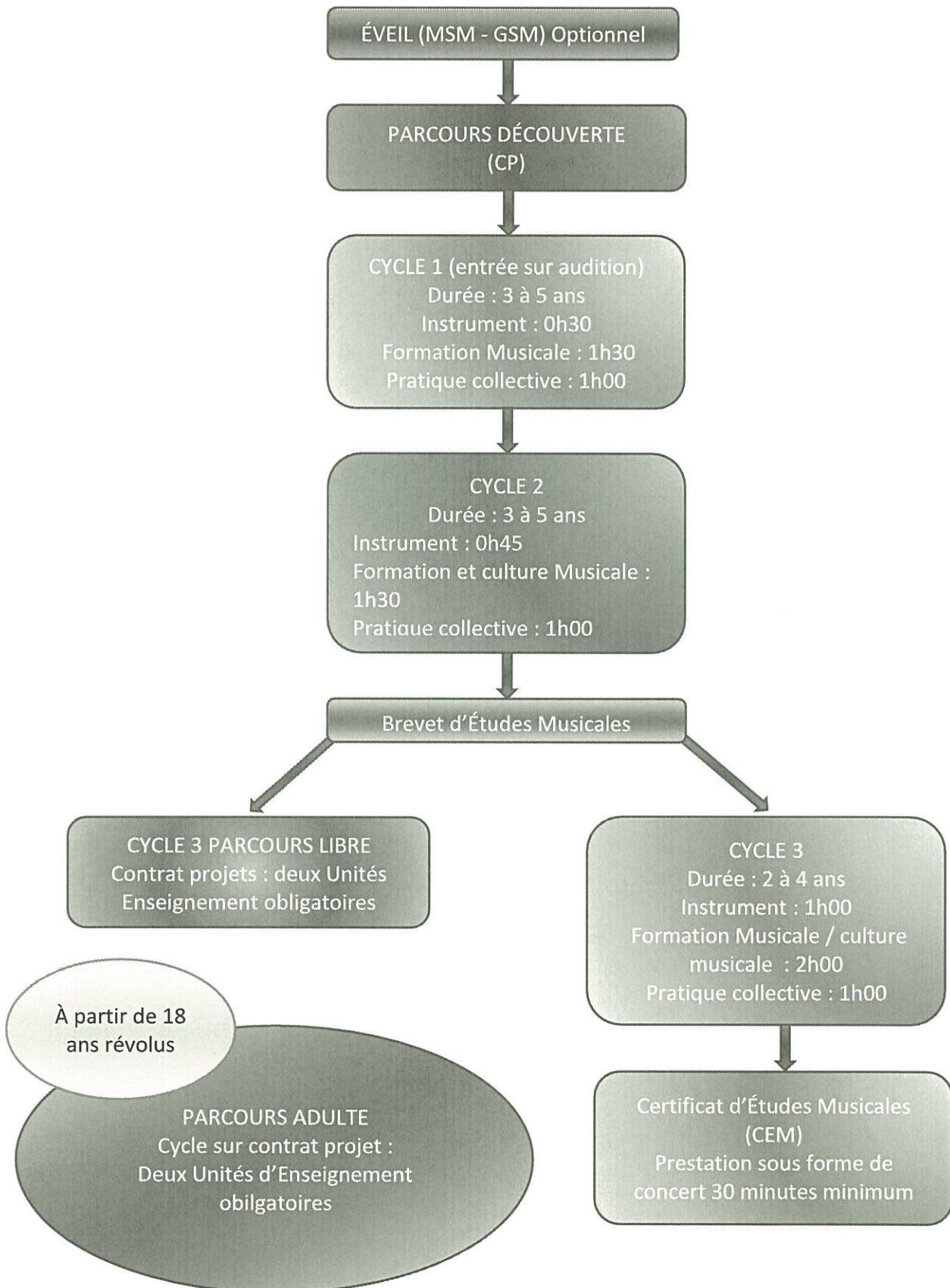
Chaque période de découverte d'un nouvel instrument s'achèvera par une synthèse réalisée par le professeur en présence de l'élève et permettra d'étayer le choix de ce dernier en fin d'année scolaire.

À l'issue de ce parcours, les élèves choisiront trois instruments par ordre de préférence.

Les élèves ayant réalisé l'ensemble du parcours seront prioritaires dans le choix de leur instrument.

L'entrée en premier cycle d'étude instrumentale est généralement précédée d'une ou deux années d'initiation. Cette décision fait l'objet d'une concertation entre le professeur d'instrument, le professeur de formation musicale et la direction de l'établissement.

SCHÉMA DES ÉTUDES MUSICALES



SPÉCIALITÉS MUSIQUE

LES CYCLES

Les deux premiers cycles sont définis par leurs objectifs. Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisition et de savoir-faire

Objectifs :

Le cursus du conservatoire comprend un ensemble des disciplines indissociables :

- Formation instrumentale
- Formation musicale
- Pratiques collectives

Les élèves participent au titre de leur scolarité aux activités publiques du conservatoire. Comme la formation, l'évaluation des élèves est globale. Elle porte sur l'ensemble de leurs acquis. Elle est réalisée, d'une part, de manière continue par l'équipe pédagogique, éclairée ponctuellement par des avis extérieurs et, d'autre part, sous forme d'examens, à la fin des différents cycles.

La part occupée par le contrôle continu est majoritaire en premier cycle. Le travail de chaque année est consigné dans le dossier de suivi des études. Ce document vise à faire la synthèse notamment de l'assiduité, du comportement en cours, de la qualité du travail fourni et des objectifs atteints. Ces éléments sont mis à disposition du jury externe le jour de l'examen si nécessaire.

Au cours de l'année scolaire, des bulletins seront adressés aux familles. Outre l'appréciation des professeurs, un relevé des présences pour la période considérée y figurera.

Un pré cycle¹ aussi appelé cycle découverte permet aux élèves de CP et à leur famille de comprendre le fonctionnement du conservatoire afin de progresser selon les compétences de chacun.

À la fin du parcours, un choix d'instrument parmi les trois instruments privilégiés et un test d'entrée dans chaque classe d'instrumentale détermineront la continuité du parcours musical de chaque élève. Un élève ayant validé l'ensemble du parcours découverte sera prioritaire dans son choix instrumental et selon les places disponibles.

CYCLE 1 MUSIQUE

Objectifs principaux du 1^{er} cycle :

- La construction et le développement de la motivation de l'enfant
- La mise en œuvre des bases de la pratique individuelle et collective
- L'acquisition de premiers repères culturels

- Méthodologie de travail, travaux d'écoute

Le cycle a une durée nominale de 4 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 3^{ème} année. Exceptionnellement, une 5^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables				
		Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire Formation Musicale	Durée hebdomadaire pratique collective au choix en fonction de l'instrument et du niveau de l'élève		
				Chorale	Orchestres	Musique de chambre
Initiation	0h30	1h30	1h00	1h00 à 1h30 selon orchestre		
1C1						
1C2						
1C3						
1C4 voire 1C5					0h45	

Les affectations dans les ensembles et orchestres sont effectuées pour l'année scolaire par la direction en concertation avec les enseignants. Toutefois, un élève peut être appelé en supplément pour une programmation spécifique en vue d'un évènement, concert, spectacle. Tout comme, un élève peut, s'il le souhaite, participer à plusieurs activités de pratique collective.

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 2, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation de deux œuvres de styles et d'époques différents, dont l'une est imposée et l'autre libre. Il est entendu que le niveau technique de cette dernière doit être celui attendu en fin de premier cycle. L'œuvre imposée sera donnée au candidat six semaines avant l'audition ; l'œuvre libre sera travaillée au cours du trimestre précédent l'audition.
- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- Le module de pratiques collectives :
 - Attestation récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle.
 - Pour les élèves pianistes, il leur sera demandé d'avoir participé au moins à un groupe de piano à quatre mains (1 ou 2 pianos)
- Un examen de formation et culture musicale.
- L'établissement peut alors :
 - Valider la formation reçue en cycle1 et le passage en cycle 2 par l'obtention d'une mention bien sur l'ensemble des épreuves

- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 1 dans la limite du nombre d'années autorisées
- Proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 2 MUSIQUE

Le cycle 2 prolonge et approfondit les acquis du premier cycle dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines, tout en favorisant l'accès à l'autonomie musicale.

Objectifs principaux du 2^{ème} cycle :

- Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant :
 - Une bonne ouverture culturelle
 - L'appropriation d'un langage musical
 - L'acquisition des bases d'une pratique autonome permettant de se mesurer à un certain niveau de performance
 - L'acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus : vocales, instrumentales collectives, etc...

Le cycle a une durée nominale de 4 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 3^{ème} année. Exceptionnellement, une 5^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables				
		Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire Culture et Formation Musicale	Durée hebdomadaire pratique collective au choix en fonction de l'instrument et du niveau de l'élève		
				Chorale	Orchestres	Musique de chambre
2C1	0h45	1h30		1h00 à 1h30 selon orchestre	1h00	
2C2						
2C3						
2C4 voire 2C5						

Les affectations dans les ensembles et orchestres sont effectuées pour l'année scolaire par la direction en concertation avec les enseignants. Toutefois, un élève peut être appelé en supplément pour une programmation spécifique en vue d'un évènement, concert, spectacle. Tout comme, un élève peut, s'il le souhaite, participer à plusieurs activités de pratique collective.

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou participation à un atelier y est consigné et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 3, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'un morceau étudié en autonomie et évalué avant les vacances de printemps.
- Une interprétation d'œuvres de styles et d'époques différents, dont une partie est imposée six semaines au moins avant l'audition et l'autre libre.
- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'élève devra attester d'une prestation publique chaque année.
- Le module de pratiques collectives :
 - L'élève devra attester de plusieurs prestations publiques en formation de chambre sur la durée du cycle, en plus de la pratique d'orchestre.
 - Pour les élèves pianistes, il leur sera demandé d'avoir participé au moins à un groupe de piano à quatre mains (1 ou 2 pianos) en plus de l'activité de musique de chambre.
- Un examen de formation et culture musicale.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 2 et le passage en cycle 3.
- Délivrer le **Brevet de fin d'Études Musicales (BEM)**.
- Ce brevet donne également accès à :
 - L'examen d'entrée dans le cycle d'Orientation Professionnel (COP).
 - Un parcours libre avec contrat projets
 - Un cycle amateur avec délivrance d'un certificat d'Études Musicales (CEM)
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 2 dans la limite du nombre d'années autorisées ou proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 3 MUSIQUE

À l'issue du cycle 2, le conservatoire offre deux possibilités d'orientation :

- Le cycle 3 de formation à la pratique en amateur
- Une « formation continuée ou complémentaire »

Le Cycle 3 de formation à la pratique en amateur :

Ce cycle de formation à la pratique amateur constitue un des deux aboutissements des cursus diplômants proposés par les conservatoires. Il se conclut par le Certificat d'Études Musicales (CEM) prévu par l'article L.216-2 du code de l'éducation.

Conditions d'accès :

- Validation de la dominante instrumentale

Objectifs principaux de ce cycle :

- Quatre objectifs principaux :
 - Approfondir les connaissances et les pratiques pour les musiciens amateurs
 - Savoir s'orienter vers de nouvelles pratiques (appréhension de nouvelles esthétiques, démarche d'invention de création...)

- Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel
- S'intégrer dans le champ de la pratique amateur et savoir prendre des responsabilités le cas échéant

Le cycle a une durée nominale de deux à quatre ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 2^{ème} année. Exceptionnellement, une 4^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables			
		Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire Culture et Formation Musicale	Durée hebdomadaire pratique collective au choix en fonction de l'instrument et du niveau de l'élève	
				Orchestres	Musique de chambre
	3C1	1h00	2h00	1h00 à 1h30 selon orchestre	1h00
	3C2				
	3C2 voire 3C4				

Les affectations dans les ensembles et orchestres sont effectuées pour l'année scolaire par la direction en concertation avec les enseignants. Toutefois, un élève peut être appelé en supplément pour une programmation spécifique en vue d'un évènement, concert, spectacle. Tout comme, un élève peut, s'il le souhaite, participer à plusieurs activités de pratique collective.

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

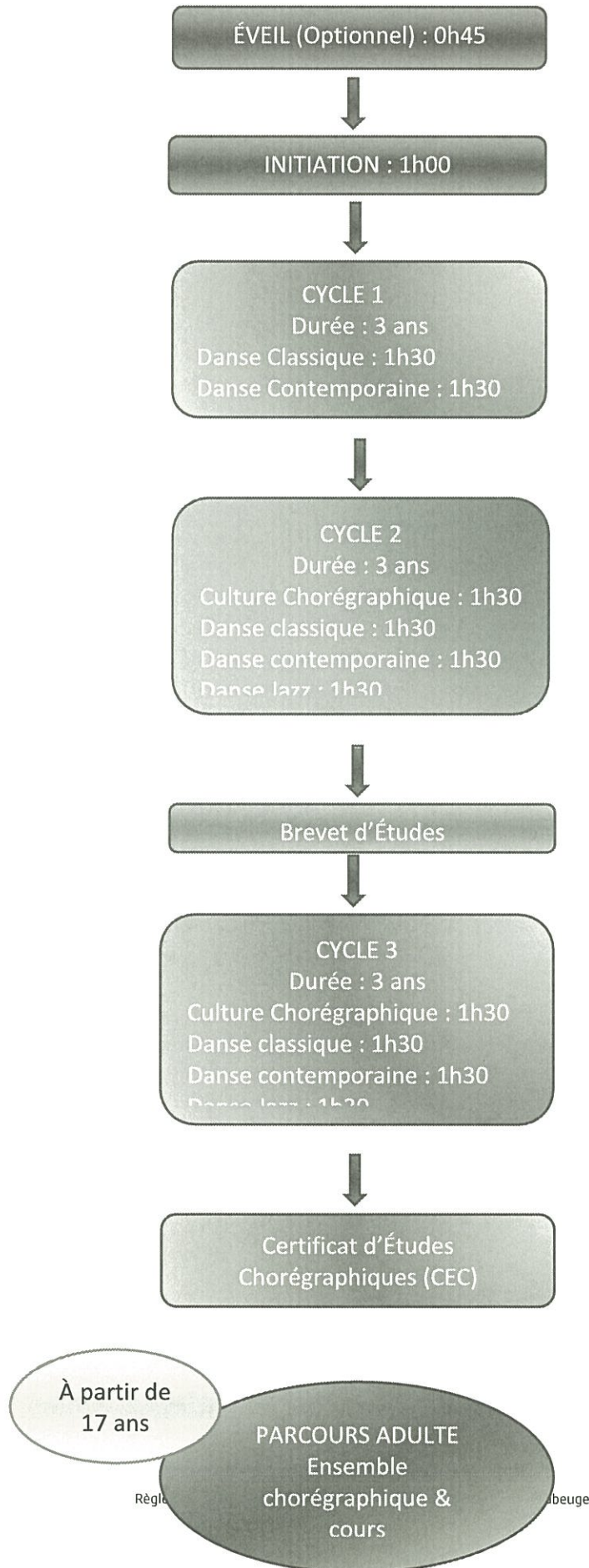
Pour obtenir le C.E.M., l'évaluation prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'œuvres de styles et d'époques différents, dont une partie est déterminée par le professeur référent après consultation de l'équipe pédagogique au cours de la dernière année de formation et l'autre libre. L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- Une attestation de pratiques collectives récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle (musique de chambre et orchestre).
- Un examen de formation et culture musicale.
- Chaque année, les élèves sont tenus de se présenter en public.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 3
- Délivrer le **Certificat de fin d'Études Musicales (CEM)**.
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 3 dans la limite du nombre d'années autorisées

SCHÉMA DES ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES



SPÉCIALITÉ DANSE

« La formation artistique est reconnue aujourd’hui comme constitutive de l’éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à la formation de leur personnalité, développe leur culture personnelle et leur capacité de concentration et de mémoire. Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace de vie en constante mutation en confortant l’intuition de l’échange et la réalité de la pratique collective ».

Extrait : « Schéma d’orientation pédagogique de la danse mars 2004 »

LES CYCLES

Les deux premiers cycles sont définis par leurs objectifs. Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisition et de savoir-faire

CYCLE 1 DANSE

Objectifs principaux du cycle 1 danse :

- Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant :
- Acquisition des éléments techniques de base
- Apprentissage en parallèle de 2 disciplines chorégraphiques (Danse classique et danse contemporaine)
- Appréhension du mouvement dansé en relation avec l'espace, le temps, l'énergie et la musique
- Découverte des œuvres chorégraphiques
- Approfondissement de l'expression artistique

Les élèves peuvent entrer dans le cycle, dont la durée nominale est de 3 ans, à partir du CE1. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 2^{ème} année. Exceptionnellement, une 4^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables	
		Durée hebdomadaire	
		Danse classique	Danse contemporaine
	Initiation		
	1C1	1h30	1h30
	1C2		
	1C3 voire 1C4		

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 2, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves chorégraphiques :

- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'établissement peut alors :
 - Valider la formation reçue en cycle1 et le passage en cycle 2 par l'obtention d'une mention bien sur l'ensemble des épreuves
 - Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 1 dans la limite du nombre d'années autorisées
 - Proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 2 DANSE

Objectifs principaux du cycle 2 danse :

Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant :

- L'initiation à l'endurance
- L'approfondissement des acquis d'éléments de la technique
- La prise de conscience de la danse comme langage artistique
- L'approche de l'improvisation
- La familiarisation avec les œuvres chorégraphiques
- La pratique du spectateur
- La poursuite de l'apprentissage des deux disciplines (danse classique et danse contemporaine)
- L'approche de la danse Jazz
- La création de liens avec la culture artistique (spectacles - concerts, master class, expositions...)

La durée nominale du cycle 2 est de 3 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 2^{ème} année. Exceptionnellement, une 4^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables			
		Durée hebdomadaire			
		Danse classique	Danse contemporaine	Danse Jazz	Culture chorégraphique
	2C1	1h30	1h30	1h30	1h30
	2C2				
	2C3 voire 2C4				

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 3, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves chorégraphique :

- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'élève devra attester d'une prestation publique chaque année.
- L'élève devra attester d'une assiduité aux cours de culture chorégraphique
- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 2 et le passage en cycle 3
- Délivrer le **Brevet de fin d'Études Chorégraphiques (BEC)**.
- Ce brevet donne également accès à :
 - L'examen d'entrée dans le cycle d'Orientation Professionnel (COP).
 - Un cycle amateur avec délivrance d'un Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC)
 - Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 2 dans la limite du nombre d'années autorisées
 - Proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 3 DANSE

Pour accéder au cycle 3 l'élève doit être en possession du BEC

Objectifs principaux du cycle 3 danse :

Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant :

- La capacité à développer un projet artistique et s'intégrer au projet d'un groupe
- S'intégrer dans le champ de la pratique amateur et savoir prendre des responsabilités le cas échéant
- L'autonomie dans l'appropriation de la danse
- Le développement de l'endurance
- La poursuite de l'apprentissage des trois disciplines (danse classique, danse contemporaine, danse jazz)
- L'approfondissement des acquis d'éléments de la technique
- La pratique du spectateur
- L'approche de la connaissance du corps, et la capacité à analyser des œuvres chorégraphiques
- L'approche des répertoires, de l'improvisation de la composition et du rapport danse-musique

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables			
		Durée hebdomadaire			
		Danse classique	Danse contemporaine	Danse Jazz	Culture chorégraphique
	3C1	1h30	1h30	1h30	1h30
	3C2				
	3C3 voire 3C4				

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

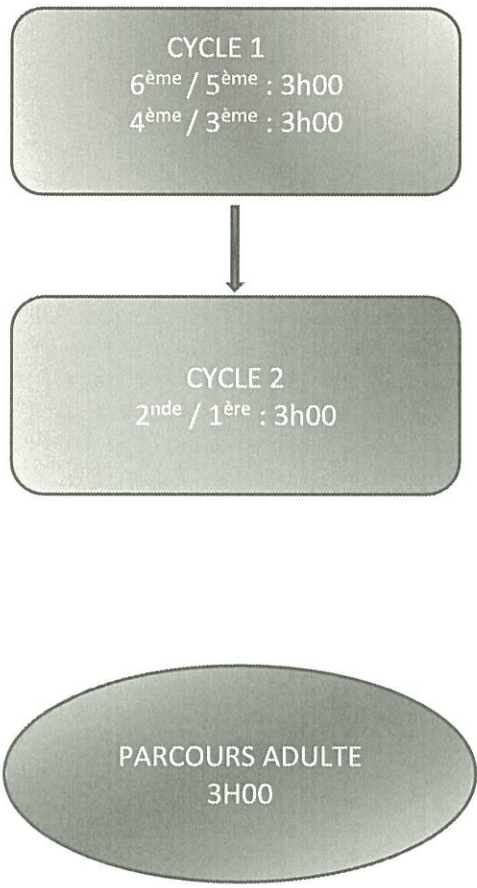
Pour obtenir le C.E.C., l'évaluation prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves chorégraphique :

- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant
- L'élève devra attester d'une prestation publique chaque année
- L'élève devra attester d'une assiduité aux cours de culture chorégraphique

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 3
- Délivrer le **Certificat de fin d'Études Chorégraphiques (CEC)**.
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 3 dans la limite du nombre d'années autorisées

SCHÉMA DES ÉTUDES THÉÂTRE - ART DRAMATIQUE



SPÉCIALITÉ THÉÂTRE

« École de vie, de liberté et de citoyenneté, de découverte et de connaissance, le théâtre est un exercice de l'imagination, de la sensibilité et de l'intelligence qui implique des techniques et son enseignement une méthode.

L'enseignement du théâtre régit l'apprentissage d'un art et doit s'envisager sous un double éclairage :

- Une approche globale du théâtre
- Une formation d'acteur

Son ambition est de transmettre en les réinventant les règles d'un jeu - le théâtre - fondé sur la représentation de la relation de l'homme au monde. »

Extrait : « Schéma d'orientation pédagogique de l'enseignement initial du théâtre, juillet 2005 »

LES CYCLES

Les deux premiers cycles sont définis par leurs objectifs. Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisition et de savoir-faire

CYCLE 1 THÉÂTRE

Objectifs principaux du cycle 1 théâtre :

Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant :

- La recherche du placement de la voix
- Les nuances vocales, tonalités, rythme et souffle
- La découverte des exigences du corps théâtral
- La mise en enjeu de la prise de parole
- La prise de conscience de la multitude des possibles avec un même texte

La durée nominale du cycle 1 est de 1 à 3 ans. Les cours, de 3h00 hebdomadaires, s'organisent par thème en session de travail par trimestre.

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 2, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique :

- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'établissement peut alors :
 - Valider la formation reçue en cycle1 et le passage en cycle 2 par l'obtention d'une attestation de cycle 1
 - Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 1 dans la limite du nombre d'années autorisées
 - Proposer une réorientation vers une autre filière

CYCLE 2 THÉÂTRE

Objectifs principaux du cycle 2 théâtre :

- Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève
- Acquérir et entretenir une disponibilité corporelle et vocale

- Aborder le jeu théâtral par l'improvisation, la pratique du jeu et l'exploration des répertoires du théâtre
- Acquérir les bases de la culture théâtrale
- Explorer divers modes et techniques d'expression théâtrale
- Parcours de spectateur et de rencontres avec différents acteurs lors de master class, résidences d'artistes, spectacles...

La durée nominale du cycle 2 est de 1 à 3 ans. Les cours, de 3h00 hebdomadaires, s'organisent par thème en session de travail par trimestre.

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour obtenir le Brevet d'Études Théâtrales (BET), l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique :

- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'établissement peut alors :
 - Valider la formation reçue en cycle 2 et le passage en cycle 3 par l'obtention d'une attestation de cycle 2
 - Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 2 dans la limite du nombre d'années autorisées
 - Proposer une réorientation vers une autre filière

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU CONSERVATOIRE

CURSUS SPÉCIFIQUES

1. CHANT LYRIQUE

INITIATION CHANT LYRIQUE

L'initiation au chant lyrique s'adresse à tout élève âgé de 13 ans et plus quel que soit son niveau vocal, qui souhaite acquérir les premières notions de technique vocale et de structuration du geste vocal (respiration, posture, tessiture, timbre, résonnance)

Objectifs principaux:

- Première approche du chant lyrique
- Préparation au cycle 1 de chant lyrique

La durée nominale est de 1 à 3 ans maximum sur décision du professeur concerné et de l'équipe pédagogique. Les cours ont une durée de 30 minutes

CYCLE 1 CHANT LYRIQUE

Le cycle 1 propose un enseignement tant individuel que collectif

Objectifs principaux :

- Approche du chant lyrique
- Approche des différentes techniques vocales
- Placement de la voix

La durée nominale du cycle 1 est de 1 à 3 ans.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire		
		Pratique individuelle	Pratique collective	Formation Musicale
	1C1	0h30	1h00	1h30
	1C2 voire 1C3			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 2, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'œuvres de styles et d'époques différents, dont une partie est imposée et l'autre libre.
- L'examen se déroule devant un jury interne présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- Le module de pratiques collectives :
 - Attestation récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle.
- Un examen de formation et culture musicale.
- L'établissement peut alors :
 - Valider la formation reçue en cycle1 et le passage en cycle 2 par l'obtention d'une mention bien sur l'ensemble des épreuves
 - Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 1 dans la limite du nombre d'années autorisées
 - Proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 2 CHANT LYRIQUE

Le cycle 2 propose un enseignement tant individuel que collectif

Objectifs principaux :

- Approfondissement des acquis du cycle 1
- L'appropriation d'un langage musical
- L'acquisition des bases d'une pratique autonome permettant de se mesurer à un certain niveau de performance
- L'acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus : vocales, instrumentales collectives, etc...

La durée nominale du cycle 2 est de 1 à 3 ans.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire		
		Pratique individuelle	Pratique collective	Formation Musicale
	2C1	0h45	1h00	1h30
	2C2 voire 2C3			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 3, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'un morceau étudié en autonomie et évalué avant les vacances de printemps.
- Une interprétation d'œuvres de styles et d'époques différents, dont une partie est imposée et l'autre libre.
- L'examen se déroule devant un jury interne présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'élève devra attester d'une prestation publique chaque année.
- Le module de pratiques collectives :
 - L'élève devra attester de plusieurs prestations publiques en formation de chambre sur la durée du cycle, en plus de la pratique d'orchestre.
- Un examen de formation musicale

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 2 et le passage en cycle 3.
- Ce brevet donne également accès à un parcours libre avec contrat projets
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 2 dans la limite du nombre d'années autorisées ou proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 3 CHANT LYRIQUE

Le cycle 3 propose un enseignement tant individuel que collectif

Objectifs principaux de ce cycle :

- Quatre objectifs principaux :
 - Approfondir les connaissances et les pratiques pour les chanteurs lyriques amateurs
 - Savoir s'orienter vers de nouvelles pratiques (appréhension de nouvelles esthétiques, démarche d'invention de création...)
 - Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel
 - S'intégrer dans le champ de la pratique amateur et savoir prendre des responsabilités le cas échéant

La durée nominale du cycle 3 est de 1 à 3 ans.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire		
		Pratique individuelle	Pratique collective	Formation Musicale
3C1	3C2 voire 3C3	1h00	1h00	2h00
3C2 voire 3C3				

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour obtenir le C.E.M., l'évaluation prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'œuvres de styles et d'époques différents, dont une partie est déterminée par le professeur référent après consultation de l'équipe pédagogique au cours de la dernière année de formation et l'autre libre. L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- Une attestation de pratiques collectives récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle (musique de chambre et orchestre).
- Un examen de formation et culture musicale.
- Chaque année, les élèves sont tenus de se présenter en public.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 3
- Délivrer le **Certificat de fin d'Études Musicales (CEM)**.
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 3 dans la limite du nombre d'années autorisées

2. CULTURE MUSICALE

Les cours de culture musicale comprennent plusieurs modules selon le niveau de l'élève et sont complémentaires aux cours de formation musicale.

L'analyse, l'histoire de la musique, l'écriture, la composition, l'instrumentation, l'orchestration, le commentaire d'écoute donnent un complément de formation nécessaire à la compréhension des œuvres et leurs situations au fil des siècles.

Le temps de cours est d'une heure hebdomadaire en parallèle des cours de formation musicale dès la première année de cycle 2.

Cycle 2 :

Modules	Niveaux	Durée hebdomadaire
<ul style="list-style-type: none"> • Histoire de la musique • Analyse • Commentaire d'écoute 	2C1	1h00
	2C2	
	2C3	
	2C4 voire 2C5	

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Cycle 3 :

Modules (complémentaires à ceux du cycle 2)	Niveaux	Durée hebdomadaire
<ul style="list-style-type: none"> • Écriture - composition • Analyse • Instrumentation – composition • Base de l'harmonie 	3C1	1h00
	3C2	
	3C3 voire 3C4	

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

3. JAZZ

Ateliers d'improvisation

Objectifs principaux :

- La transmission des codes et modes de fonctionnement des musiques jazz et improvisées.
- L'apprentissage des différentes formes et cadres d'expression : forme blues, AABA, AB...
- La gestion des différents tempi : la balade, le medium swing, le up-tempo...
- Travail harmonique sur les différentes cadences types IV I, I IV V, II V I, VI II V I, III VI II V I, les gammes et modes d'improvisation s'y rapportant.
- Travail du phrasé.
- Travail de l'écoute, apprentissage du jeu collectif, imagination, travail du son, des timbres, lâcher prise.

La durée nominale de chacun des trois niveaux de travail est de 0h50. Les ateliers sont ouverts à tous les instrumentistes sur avis des enseignants responsables des ateliers.

Enseignement

Le conservatoire propose aux élèves l'enseignement de la guitare électrique, basse électrique, batterie et piano.

CYCLE 1 JAZZ

Objectifs principaux du 1^{er} cycle :

- La construction et le développement de la motivation de l'enfant
- La mise en œuvre des bases de la pratique individuelle et collective
- Méthodologie de travail, travaux d'écoute

Le cycle a une durée nominale de 4 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 3^{ème} année. Exceptionnellement, une 5^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire pratique individuelle ou collective selon projet pédagogique de l'enseignant	Durée hebdomadaire Formation Musicale	Atelier
	1C1	0h30	1h30	0h50
	1C2			
	1C3			
	1C4 voire 1C5			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 2, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation de deux œuvres, dont l'une est imposée et l'autre libre. Il est entendu que le niveau technique de cette dernière doit être celui attendu en fin de cycle.
- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- Le module de pratiques collectives :
 - Attestation récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle.
- Un examen de formation et culture musicale.
- L'établissement peut alors :
 - Valider la formation reçue en cycle1 et le passage en cycle 2 par l'obtention d'une mention bien sur l'ensemble des épreuves
 - Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 1 dans la limite du nombre d'années autorisées
 - Proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 2 JAZZ

Le cycle 2 prolonge et approfondit les acquis du premier cycle dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines, tout en favorisant l'accès à l'autonomie musicale.

Objectifs principaux du 2^{ème} cycle :

- Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant :
 - Une bonne ouverture culturelle

- L'appropriation d'un langage musical
- L'acquisition des bases d'une pratique autonome permettant de se mesurer à un certain niveau de performance
- L'acquisition de connaissances musicales et culturelles

Le cycle a une durée nominale de 4 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 3^{ème} année. Exceptionnellement, une 5^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire Formation Musicale	Atelier d'improvisation
	3C1	0h45	2h00	0h50
	3C2			
	3C2 voire 3C4			
	1C4 voire 1C5			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 3, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'un morceau étudié en autonomie
- Une interprétation d'œuvres dont une partie est imposée et l'autre libre.
- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'élève devra attester d'une prestation publique chaque année.
- Le module de pratiques collectives :
 - L'élève devra attester de plusieurs prestations publiques en formation Jazz
- Un examen de formation musicale.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 2 et le passage en cycle 3.
- Délivrer le **Brevet de fin d'Études Musicales (BEM)**.
- Ce brevet donne également accès à :
 - L'examen d'entrée dans le cycle d'Orientation Professionnel (COP).
 - Un parcours libre avec contrat projets
 - Un cycle amateur avec délivrance d'un certificat d'Études Musicales (CEM)
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 2 dans la limite du nombre d'années autorisées ou proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 3 JAZZ

À l'issue du cycle 2, le conservatoire offre deux possibilités d'orientation :

- Le cycle 3 de formation à la pratique en amateur
- Une « formation continuée ou complémentaire »

Le Cycle 3 de formation à la pratique en amateur :

Ce cycle de formation à la pratique amateur constitue un des deux aboutissements des cursus diplômants proposés par les conservatoires. Il se conclut par le Certificat d'Études Musicales (CEM) prévu par l'article L.216-2 du code de l'éducation.

Conditions d'accès :

- Validation de la dominante instrumentale

Objectifs principaux de ce cycle :

- Quatre objectifs principaux :
 - Approfondir les connaissances et les pratiques pour les musiciens amateurs
 - Savoir s'orienter vers de nouvelles pratiques (appréhension de nouvelles esthétiques, démarche d'invention de création...)
 - Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel
 - S'intégrer dans le champ de la pratique amateur et savoir prendre des responsabilités le cas échéant

Le cycle a une durée nominale de deux à quatre ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 2^{ème} année. Exceptionnellement, une 4^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire Formation Musicale	Ateliers d'improvisation
	3C1	1h00	2h00	0h50
	3C2			
	3C2 voire 3C4			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour obtenir le C.E.M., l'évaluation prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'œuvres de styles et d'époques différents, dont une partie est déterminée par le professeur référent après consultation de l'équipe pédagogique au cours de la dernière année de formation et l'autre libre. L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- Une attestation de pratiques collectives récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle (musique de chambre et orchestre).
- Un examen de formation et culture musicale.
- Chaque année, les élèves sont tenus de se présenter en public.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 3
- Délivrer le **Certificat de fin d'Études Musicales (CEM)**.
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 3 dans la limite du nombre d'années autorisées

4. MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

Liste des instruments possibles :

- Chant
- Guitare
- Guitare basse
- Claviers
- Batterie

Pratique collective :

- L'atelier de pratique collective de musiques actuelles amplifiées

« Le terme de musique actuelle est un terme générique qui englobe les musiques improvisées et jazz, musiques traditionnelles et musiques du monde, la chanson ainsi que toutes les musiques amplifiées ; ce qui ne relève donc pas de la musique classique et du lyrique. »

Les musiques actuelles amplifiées englobent bon nombre de styles musicaux qui ont traversé le XXe siècle et le début du XXIe :

Blues, Rock, Pop-music, Chanson, Reggae, Funk, Rap, Hip hop, Electro.

CYCLE 1 MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

Objectifs principaux du 1^{er} cycle :

- La construction et le développement de la motivation de l'enfant
- La mise en œuvre des bases de la pratique individuelle et collective
- Méthodologie de travail, travaux d'écoute

Le cycle a une durée nominale de 3 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 2^{ème} année. Exceptionnellement, une 4^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire pratique individuelle ou collective selon projet pédagogique de l'enseignant	Durée hebdomadaire Formation Musicale	Atelier
	1C1	0h30	1h30	1h00
	1C2			
	1C3 voire 1C4			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 2, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation de deux œuvres, dont l'une est imposée et l'autre libre. Il est entendu que le niveau technique de cette dernière doit être celui attendu en fin de cycle.
- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- Le module de pratiques collectives :
 - Attestation récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle.
- Un examen de formation et culture musicale.
- L'établissement peut alors :
 - Valider la formation reçue en cycle1 et le passage en cycle 2 par l'obtention d'une mention bien sur l'ensemble des épreuves
 - Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 1 dans la limite du nombre d'années autorisées
 - Proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 2 MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

Le cycle 2 prolonge et approfondit les acquis du premier cycle dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines, tout en favorisant l'accès à l'autonomie musicale.

Objectifs principaux du 2^{ème} cycle :

- Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant :

- Une bonne ouverture culturelle
- L'appropriation d'un langage musical
- L'acquisition des bases d'une pratique autonome permettant de se mesurer à un certain niveau de performance
- L'acquisition de connaissances musicales et culturelles

Le cycle a une durée nominale de 3 ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 2^{ème} année. Exceptionnellement, une 4^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire pratique individuelle ou collective selon projet pédagogique de l'enseignant	Durée hebdomadaire Formation Musicale	Atelier
	2C1	0h30	1h30	1h00
	2C2			
	2C3 voire 2C4			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour accéder au cycle 3, l'évaluation de fin de cycle prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'un morceau étudié en autonomie
- Une interprétation d'œuvres dont une partie est imposée et l'autre libre.
- L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.
- L'élève devra attester d'une prestation publique chaque année.
- Le module de pratiques collectives :
 - L'élève devra attester de plusieurs prestations publiques
- Un examen de formation musicale.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 2 et le passage en cycle 3.
- Ce brevet donne également accès à :
 - Un parcours libre avec contrat projets
 - Un cycle amateur avec délivrance d'un Brevet d'Études Musicales (BEM)
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 2 dans la limite du nombre d'années autorisées ou proposer une réorientation vers une autre filière.

CYCLE 3 MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

À l'issue du cycle 2, le conservatoire offre deux possibilités d'orientation :

- Le cycle 3 de formation à la pratique en amateur
- Une « formation continuée ou complémentaire »

Le Cycle 3 de formation à la pratique en amateur :

Ce cycle de formation à la pratique amateur constitue un des deux aboutissements des cursus diplômants proposés par les conservatoires. Il se conclut par le Certificat d'Études Musicales (CEM) prévu par l'article L.216-2 du code de l'éducation.

Conditions d'accès :

- Validation de la dominante instrumentale

Objectifs principaux de ce cycle :

- Quatre objectifs principaux :
 - Approfondir les connaissances et les pratiques pour les musiciens amateurs
 - Savoir s'orienter vers de nouvelles pratiques (appréhension de nouvelles esthétiques, démarche d'invention de création...)
 - Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel
 - S'intégrer dans le champ de la pratique amateur et savoir prendre des responsabilités le cas échéant

Le cycle a une durée nominale de deux à quatre ans. L'élève a cependant la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable du directeur du conservatoire, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 2^{ème} année. Exceptionnellement, une 4^{ème} année peut être accordée après avis du professeur et validation du conseil pédagogique.

Organisation du cycle	Niveaux	Disciplines indissociables		
		Durée hebdomadaire pratique individuelle	Durée hebdomadaire Formation Musicale	Ateliers d'improvisation
	3C1	1h00	2h00	0h50
	3C2			
	3C2 voire 3C4			

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

Pour obtenir le C.E.M., l'évaluation prend appui sur ce dossier, l'avis de l'équipe pédagogique et sur une série d'épreuves comportant :

- Une interprétation d'œuvres de styles et d'époques différents, dont une partie est déterminée par le professeur référent après consultation de l'équipe pédagogique au cours de la dernière année de formation et l'autre libre.

L'examen se déroule devant un jury extérieur présidé par le directeur du conservatoire ou son représentant.

- Une attestation de pratiques collectives récapitulant les différentes activités suivies par l'élève durant le cycle (musique de chambre et orchestre).
- Un examen de formation et culture musicales.
- Chaque année, les élèves sont tenus de se présenter en public.

L'établissement peut alors :

- Valider la formation reçue en cycle 3
- Délivrer le **Certificat de fin d'Études Musicales** (CEM).
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 3 dans la limite du nombre d'années autorisées

5. INFORMATIQUE MUSICALE

L'informatique musicale est une esthétique optionnelle proposée à l'ensemble des élèves du conservatoire.

L'informatique

Loin de prétendre remplacer les instruments conventionnels, les équipements d'informatique musicale ont apporté une approche nouvelle à la pratique et à l'environnement musical, que ce soit en permettant la réalisation de partitions et supports pédagogiques écrits, en servant de support à la création et à l'écriture orchestrales ou en permettant la captation, puis l'édition et la réalisation de documents sonores de qualité.

Découverte des outils informatiques à l'usage des artistes

Le processus de création est souvent complexe et sinueux. Si l'objectif final s'organise rapidement dans la pensée de la personne en situation de création, l'utilisation d'outils de communication, d'assistance à la réalisation reste souvent étrangère à de nombreux artistes.

Objectifs pédagogiques

- Découvrir, comprendre et exploiter au premier niveau les outils d'informatiques utiles pour l'exploitation dans le cadre d'une prestation artistique et sa communication.
- Approche des domaines dans lesquels l'informatique peut apporter une aide réelle dans la démarche créatrice susceptible de favoriser la communication de l'artiste.

La création et la réalisation de documents sonores originaux

Les outils informatiques permettent dorénavant de réaliser en toute sécurité, des « régies audio » performantes pour le spectacle vivant. Le cours a comme objectif d'accompagner l'optimisation de l'équipement informatique et de diffusion sonore ainsi que de mettre en évidence les techniques de création sonore artistique, d'automatisation et de gestion sonore utilisables en spectacle vivant.

Objectifs pédagogiques

- Fonctionnement organologique des instruments de musique en vue d'optimiser les techniques de prise de son en spectacle
- Déterminer des choix techniques et esthétiques conformes aux attentes des musiciens

Exploiter les équipements audios en projet-studio.

Avec les technologies numériques, les équipements d'enregistrement, traitement et finalisation de documents audio sont devenus facilement accessibles en terme. Cependant, leur utilisation suppose une somme de connaissances importante, tant pour la manipulation que pour les traitements affectés au signal.

Objectifs pédagogiques

- Permettre la compréhension des fonctionnalités afin de permettre la correspondance entre technicité et besoin artistique
- Apprendre les fonctionnements et exploiter au premier niveau les équipements audios en home-studio ou projet-studio
- Analyser les principes d'une installation pratique à utiliser et comment réaliser les choix d'équipements techniques appropriés.

Enregistrement, édition, mixage et mastering

Objectifs pédagogiques

- Mettre en œuvre des routines d'utilisation destinées à optimiser le traitement sonore, principalement dans le domaine du nettoyage sonore préliminaire à la finalisation d'un document

Masteriser un projet musical.

Dans une démarche de préproduction ou d'autoproduction, l'étape du mixage et surtout du mastering, est fondamentale afin de restituer un document sonore conforme aux critères esthétiques.

Objectifs pédagogiques

- Définir les objectifs du mixage et du mastering.
- Appréhender et expérimenter l'utilisation des outils spécifiques de traitement du signal, afin d'acquérir la méthodologie utile à la gestion d'une prestation de mastering.
- Connaître les caractéristiques des différents supports utilisés pour le master
- Définir le rôle de l'étape « mixage », puis des opérations de « mastering »
- Comprendre la manière de gérer le mixage, afin de produire un master de qualité.

Composer en Musique Assistée par Ordinateur (MAO)

Les équipements d'informatique musicale sont devenus indispensables dans la démarche d'enregistrement musical.

Objectifs pédagogiques

- Découvrir et expérimenter les techniques de composition sur un équipement d'informatique musicale
- Découvrir les outils disponibles et les conditions de leur exploitation, afin de conserver comme objectif principal une démarche de créativité artistique

Régie son – lumière - plateau

Ce module intitulé « régie des arts de la scène » est une extension aux métiers artistiques. Il détermine les missions dévolues aux personnes travaillant sur les scènes de spectacle

Objectifs pédagogiques

- Appréhender et expérimenter l'utilisation des outils, son et lumière
- Connaître les spécificités techniques des différents matériels utilisés
- Savoir éditer un support technique selon l'espace scénique à traiter
- Être force proposition dans le choix des matériels
- Notions du métier de régisseur

La durée nominale d'un cycle est de 3 à 5 ans à raison d'une heure hebdomadaire.

Une mise en situation pourra être demandée pour toute prestation, spectacle, concert du conservatoire ou partenaire dans et hors les murs.

6. MUSIQUE DE CHAMBRE

Discipline complémentaire obligatoire liée aux études instrumentales, la musique de chambre permet l'interprétation d'un répertoire très vaste par un effectif instrumental restreint et non dirigé : duo, trio, quatuor, quintette...

Ces rencontres entre des élèves de classes instrumentales différentes, représentent les fondements de leur pratique future.

La musique de chambre a pour but l'interprétation d'œuvres écrites pour un effectif restreint de musiciens. Elle développe les qualités essentielles d'autonomie, de responsabilité, d'écoute, l'analyse, l'autocritique, la découverte des familles d'instruments par le métissage en roulement des ensembles, la réactivité, l'approfondissement de la notion d'interprétation, le partage, l'intergénération et le tissage de liens humains forts et enrichissants.

L'enseignement fait partie intégrante de l'enseignement artistique proposé par le conservatoire. Tout élève instrumentiste de cycle 2 participera au cours de musique de chambre sur proposition de son enseignant référent.

L'évaluation du travail de chaque année est consignée dans le dossier de suivi des études. Chaque prestation de l'élève ou chaque participation à un atelier y est consignée et entre dans l'évaluation.

7. ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

« La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a réformé la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975. Ce nouveau texte vise à garantir l'égalité des droits et des chances pour les personnes handicapées et à assurer à chacun la possibilité de choisir son projet de vie. »

Faire entrer le handicap dans un conservatoire est une grande chance.

Cela permet de constater qu'au-delà de nos habituelles évaluations, la pratique artistique permet aux élèves de développer bien plus de compétences dont nous n'avons pas conscience. Aux enseignants, de réfléchir pour créer un programme éducatif sur la durée. Nous devons collaborer avec différents corps de métiers afin d'apprendre tout le langage médico-technique : des médecins, des orthophonistes, des psychiatres ou des psychologues, des centres comme les centres de ressources autisme (CRA), des ergothérapeutes etc. C'est avec eux qu'il est possible de créer du lien et de la cohérence, dans une démarche commune, en utilisant des supports différents.

Le conservatoire Marie-Alexandre Guénin travaille à une acceptation de tous par tous quelle que soit sa différence. Un référent handicap réalise un lien entre les familles, les enseignants et les différentes structures partenaires (IME...) pour garantir l'émancipation de tous. Un psychologue expert de l'établissement pourra, sur demande d'un enseignant et après accord de la famille, dresser un bilan sur les aptitudes de l'élève rencontrant des difficultés d'apprentissage et ainsi proposer un planning de travail adapté.

Les élèves ont la possibilité de s'inscrire en musique, danse et théâtre sans discrimination et intégreront les classes comme tout un chacun. Le mode d'évaluation sera quant à lui adapté. La notion de cycle est réalisée selon l'évolution de l'élève.

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE - DANSE - THÉÂTRE (CHAM, CHAD, CHAT)

Les classes CHAM CHAD et CHAT sont des classes qui permettent aux élèves novices ou confirmés désireux de concilier un enseignement artistique de qualité avec une scolarité conforme aux exigences des programmes officiels de l'éducation nationale.

Elles s'adressent aux élèves de 6^{ème} à la 3^{ème} des collèges partenaires : Vauban et Notre Dame de Grace.

Les élèves désirants entrer dans une classe à horaires aménagés, après dépôt d'un dossier d'inscription dans les délais impartis, doivent passer un entretien d'aptitude ayant pour but d'évaluer principalement leur motivation. Ceux-ci ont lieu au cours du troisième trimestre de l'année scolaire précédente. Aucun élève n'est dispensé de ce test, y compris ceux qui auraient déjà été intégrés dans un cursus Classes à Horaires Aménagés d'un autre établissement d'enseignement artistique.

Le fonctionnement général des CHAM se réfère aux textes officiels publiés par les ministères de l'Éducation nationale, de la Culture et de la Communication.

Les CHAM permettent de :

- Développer l'autonomie des élèves et une identité culturelle par la pratique musicale.
- Favoriser la réussite scolaire et artistique des élèves musiciens scolarisés dans l'établissement scolaire et inscrits dans la structure musicale du partenaire.

Les classes à horaires aménagés musique, danse, théâtre (CHAM, CHAD, CHAT)

permettront aux élèves de suivre une scolarité dans les conditions les plus satisfaisantes possibles tout en développant parallèlement des compétences musicales, chorégraphiques et théâtrales particulièrement affirmées. Ces classes sont constituées autour d'un projet pédagogique équilibré qui respectera cette double finalité.

Par ailleurs, ces classes n'auront pas pour effet de réduire le nombre d'heures d'enseignement de musique pour les élèves non concernés par ces classes.

Conformément au respect des rythmes scolaires, ces classes à horaires aménagés bénéficieront d'un emploi du temps organisé spécifiquement. Il est adapté afin de ne pas être surchargé excessivement, les allègements possibles sont décrits dans le Bulletin officiel n°30 du 27 juillet 2006.

L'enseignement musical hebdomadaire dispensé selon le niveau de l'élève est constitué de deux volets qui doivent être mis en relation :

- L'éducation musicale générale et technique dispensée par le professeur de collège d'une durée de 2 heures.
- La pratique vocale collective dispensée par un professeur du conservatoire d'une durée de 1 heure.
- Les pratiques instrumentales individuelles dispensées par les professeurs du conservatoire d'un minimum de 30min à 1h en cours individuel ou collectif.
- Les pratiques instrumentales collectives et la Formation Musicale dispensées par les professeurs du conservatoire d'une durée de 1 à 3 heures.

LE « HORS CURCUS » OU PARCOURS LIBRE

Seul un élève ayant obtenu une attestation de fin de cycle 2 peut prétendre à entrer en parcours libre.

L'élève inscrit dans ce type de formation est tenu d'élaborer un projet artistique qu'il mènera à bien durant les trois ou quatre années accordées. Cependant, dans l'optique de favoriser son intégration dans la pratique artistique en amateur, une participation aux activités de pratiques collectives du C.R.C. sera exigée.

Des passerelles existent entre le cycle 3 diplômant et le Hors cycle. Chaque élève peut les utiliser sous couvert d'une motivation suffisante.

L'évaluation prendra la forme d'une prestation publique chaque année.